

Escapades
adaptées



Organisme à taille humaine

ÉTÉ 2024

SÉJOURS EN PETITS GROUPES



PRÉ-ACHEMINEMENT DEPUIS LES FOYERS



SÉJOURS SUR-MESURE À LA DEMANDE



WWW.ESCAPADESADAPTEES.FR

A propos de nous



CAROLINE



CÉLINE

C'est avec beaucoup de plaisir que nous vous présentons notre brochure été 2024 comprenant 14 destinations en France.

Pour cette nouvelle saison, nous restons fidèles à notre engagement de proposer un nombre restreint de séjours car nous privilégions la qualité à la quantité.

Notre objectif est d'offrir un service personnalisé et un suivi rigoureux de la réservation à l'après-séjour.

Des hébergements sélectionnés avec attention, une équipe d'encadrants expérimentés et formés, des conditions optimales de transport et des activités variées en adéquation avec le rythme de chacun sont nos garanties d'un voyage réussi.

Toute notre équipe reste disponible pour répondre à vos questions et vous aider dans le choix des séjours et l'élaboration d'un projet sur-mesure.

N'hésitez plus, prenez contact dès à présent avec nos services.

À très bientôt sur nos séjours !

*"Accompagner
quelqu'un, c'est se
placer ni devant,
ni derrière, ni à la
place. C'est être à
côté."*

Joseph Templier

NOS VALEURS

ENGAGEMENT

L'engagement est une valeur fondatrice d'ESCAPADES ADAPTÉES. Il se situe au cœur du projet de notre organisme, notamment dans la compréhension des besoins et des attentes des personnes et l'implication forte au service de la réussite collective.

RESPECT

Le respect de la personne est solidement ancré dans la culture d'ESCAPADES ADAPTÉES, animé depuis ses origines par une éthique forte et des valeurs humanistes profondes. C'est aussi et surtout le respect et l'acceptation des différences.

INTÉGRITÉ

Pour ESCAPADES ADAPTÉES, l'intégrité correspond tout simplement à la cohérence entre la parole et l'action.

Cette valeur guide chacune de nos pratiques, favorisant ainsi la responsabilité, l'honnêteté, la transparence et l'équité dans chacun de nos échanges.

QUALITÉ

Nous sommes très exigeants envers nous-même, nos prestations et nos collaborateurs.

Pour nous, l'optimisation constante de nos services est une évidence. Notre réussite se mesure à la satisfaction de nos vacanciers.

NOUS CONTACTER

ESCAPADES ADAPTÉES
8, rue des Marronniers - 39100 VILLETTE LES DOLE
TEL : 09 87 67 93 15
HORAIRES : du lundi au vendredi de 8h30 à 18h
E-MAIL : contact@escapadesadaptees.fr
SITE INTERNET : www.escapadesadaptees.fr

Immatriculation Atout France :
N° IM039180002
Agrément Vacances Adaptées Organisées :
N° 2023-002
Garantie financière APST
Responsabilité civile professionnelle HISCOX



**NOS
ATOUTS**

TRANSPORT

- Acheminement sur le lieu de séjour en car grand tourisme pour assurer la sécurité et le confort des vacanciers et des accompagnateurs durant les temps de trajets.
- Les départs et les arrivées se font à des heures convenables en accord avec la disponibilité et le rythme de tous : vacanciers, familles, éducateurs et accompagnateurs.
- Minibus et voitures à disposition durant tout le séjour pour favoriser l'autonomie et l'organisation des activités extérieures en petits groupes.
- Déplacements sur le séjour en groupe restreint permettant de suivre les envies et le rythme de chacun, favorisant ainsi les contacts avec l'extérieur.

ORGANISATION

- Des petits groupes à taille raisonnable pour une meilleure intégration de tous et des échanges privilégiés entre accompagnateurs et vacanciers.
- Un fonctionnement en gestion libre ou en pension complète pour des vacances respectant le rythme de chacun.

- Des hébergements adaptés et sécurisés qui respectent les normes et les règles de sécurité incendie.

GESTION

- Un suivi individualisé et rigoureux de la réservation à l'après séjour.
- Un encadrement formé, préparé et assisté par des professionnels de l'éducation spécialisée et des vacances adaptées.
- Un protocole sanitaire rigoureux comprenant :
 - Des piluliers sécurisés fournis par nos soins.
 - Un partenariat avec les professionnels de santé sur tous nos séjours.
 - Un encadrement sensibilisé à la gestion et au suivi des traitements.



**ADHÉRENT
160429**

SOMMAIRE

Informations
générales **4**

Organisations
départs et
retours **9**

Campagne **12-19**

Fiches de
réservation **27&29**

Séjours
sur-mesure **7**

Sommaire
Séjours **10**

Montagne **20-23**

Sud &
Arrière Pays **24-25**

Conditions
générales
de vente **30-31**

> COMMENT S'INSCRIRE ?

1. **Évaluez votre autonomie** à l'aide de la grille page 6.
2. **Sélectionnez votre séjour** en consultant les pages séjours et le tableau récapitulatif
3. **Procédez à la réservation**

Appelez notre service réservation au **09 87 67 93 15** pour vérifier la disponibilité du séjour choisi et poser une option valable 48h.

Complétez la fiche de réservation (à remplir ou à télécharger directement en ligne sur www.escapadesadaptees.fr ou à détacher en fin de brochure).

Renvoyez la fiche réservation :

- Soit en remplissant directement la fiche sur **le site internet**
- Soit par email à **contact@escapadesadaptees.fr**

! Dans un souci de préservation de l'environnement et pour accélérer le traitement de votre dossier, nous privilégions les échanges d'informations par e-mail. N'oubliez pas d'indiquer une adresse e-mail valide sur la fiche de réservation.

Important : À la réception de la fiche de réservation vous disposez de 7 jours pour vous retracter. Passé ce délai, la réservation est considérée comme ferme et définitive.

4. Confirmation d'inscription

Après validation de votre réservation par nos services, vous devez nous faire parvenir le dossier d'inscription dûment complété avec tous les documents demandés, accompagné d'un acompte d'un montant de **500€ et des assurances souscrites** à régler par chèque ou par virement bancaire sous **15 jours**.

Vous trouverez le dossier d'inscription sur le mail de validation envoyé par ESCAPADES ADAPTÉES. Il est aussi téléchargeable sur notre site internet rubrique « inscription ». Un envoi par courrier est possible sur demande.

5. Suivi du dossier

À réception de votre dossier d'inscription complet et de l'acompte, nous vous adresserons votre facture dans un délai de **15 jours**.

Vous recevrez votre carnet de voyage comprenant les informations sur votre séjour (adresse, informations pratiques...), vos rendez-vous de départ et retour, un badge, des étiquettes de bagages, les piluliers hebdomadaires, un pilulier journalier et une fiche trousseau, **15 jours** au plus tard avant le départ.

Le solde de votre séjour est à régler au plus tard 45 jours avant le départ

> COORDONNÉES BANCAIRES POUR VIREMENT ACOMPTE ET SOLDE

IMPORTANT : préciser le nom du vacancier et son lieu de séjour dans l'intitulé du virement.

Banque : CAISSE D'EPARGNE
Titulaire du compte : ESCAPADES ADAPTEES
Code étab : 13825 - Guichet : 00200
N° compte : 08012685606 - Clé : 52
IBAN : FR76 1382 5002 0008 0126 8560 652
BIC : CEPAFRPP382

> TRAITEMENT MÉDICAL

Nous vous fournissons des piluliers hebdomadaires sécurisés couvrant la totalité du séjour ainsi qu'un « pilulier journalier » pour la journée de départ.

Lors du transport aller, le traitement de la journée devra être placé dans le « pilulier journalier » et déposé dans la pochette ESCAPADES ADAPTÉES.

Pendant le séjour, les traitements devront être préparés dans les piluliers hebdomadaires pour toute la durée du séjour.

Pour tout changement de traitement médical entre l'envoi du dossier et le début du séjour, NE PAS OUBLIER de nous fournir la nouvelle prescription médicale.

La distribution des traitements médicaux se fera par l'équipe d'encadrement, qui a pour mission de veiller scrupuleusement à la bonne marche à suivre.

> ARGENT PERSONNEL

Pour éviter tout problème (vol, perte...), nous vous conseillons vivement de nous faire parvenir l'argent personnel (par chèque ou virement). Un décompte justificatif vous sera remis en fin de séjour pour les vacanciers n'ayant pas d'autonomie financière.

Le chèque ou virement devra nous parvenir, au plus tard, **un mois avant le début du séjour**. ESCAPADES ADAPTÉES ne pourra en aucun cas être tenu responsable de l'argent qui n'aura pas été confié par chèque ou par virement.

COORDONNÉES BANCAIRES réservées au virement « argent personnel »

IMPORTANT : préciser le nom du vacancier et son lieu de séjour dans l'intitulé du virement.

Banque : CAISSE D'EPARGNE
Titulaire du compte : ESCAPADES ADAPTEES
Code étab : 13825 - Guichet : 00200
N° compte : 08012685606 - Clé : 52
IBAN : FR76 1382 5002 0008 0126 8560 652
BIC : CEPAFRPP382

> ORGANISATION QUOTIDIENNE

Sur les séjours en gestion libre, les participants peuvent être amenés, s'ils le souhaitent, à aider à la prise en charge de la vie quotidienne notamment au moment de la préparation des repas, c'est pour chacun une bonne occasion de prendre des responsabilités, apprendre à s'organiser, et devenir toujours plus autonome.

Sur les séjours en pension complète, les vacanciers ne participent pas à la préparation des repas, sauf s'ils souhaitent participer à un atelier de cuisine sous forme d'activité.

L'ensemble de nos équipes d'accompagnateurs veille à la santé de chacun et tout particulièrement à un bon équilibre alimentaire et une bonne hygiène corporelle.

> ENCADREMENT

Tous nos directeurs et accompagnateurs sont recrutés pour leurs qualités relationnelles, d'écoute et d'animation. Ils sont issus, pour la plupart, de formations des métiers du social (éducateur spécialisé, moniteur éducateur, AMP, assistante sociale, infirmière...). Ils reçoivent une formation spécifique mettant à leur disposition tous les outils nécessaires à la parfaite réussite de chaque séjour.

Nous avons parfaitement conscience que la bonne conduite d'un séjour dépend à 80% de son encadrement, c'est pourquoi le recrutement et la formation de nos équipes d'encadrement sont, pour nous, une priorité.

> HÉBERGEMENT

Nos implantations sont sélectionnées en veillant tout particulièrement à la sécurité du lieu, à la qualité du cadre de vie et au confort matériel des participants. Dans la mesure du possible nous évitons les couchages en lits superposés et nous veillons à ce que chacun ait un espace d'intimité.

> INFORMATIONS POUR LES COUPLES

Pour répondre aux attentes des personnes voyageant en couple, nos hébergements ont été sélectionnés pour les accueillir dans les meilleures conditions. Il est nécessaire de nous en informer à l'inscription pour prévoir une parfaite installation. Une remise de 50€ / couple est accordée, sur certains séjours, pour les vacanciers partageant un lit double (offre non cumulable).

> LES ACTIVITÉS

En dehors d'un programme d'activités prévues et programmées, nous faisons figurer dans notre brochure des "activités et loisirs possibles". Il appartient à l'équipe d'encadrement d'élaborer sur place un projet d'activités avec toutes les personnes présentes sur le séjour, en alternant des temps d'activités et des temps de repos. Chacun a le droit, ou non, de participer selon ses capacités et ses envies.

> TRANSPORT

Nous accordons une importance particulière à ce que les vacanciers soient installés de manière confortable, sécurisée et adaptée dans les transports. C'est pourquoi l'acheminement sur le lieu de séjour se fait en car grand tourisme ou en train.

Des minibus et des voitures sont mises à disposition sur le lieu de séjour pour faciliter les déplacements sur place et permettre de se rendre aux différentes activités prévues à l'extérieur de l'hébergement.

> ORGANISATION DES DÉPARTS ET RETOURS

Dans le but de faciliter l'organisation des jours de départs et de retours et permettre à tous (vacanciers, équipes éducatives, familles) de passer le moins de temps possible dans les transports, ESCAPADES ADAPTÉES vous propose des options de pré-acheminements gratuits, qui vous sont détaillées en page 7.

> POINT DE RENDEZ-VOUS

L'ensemble des départs et retours sur nos séjours se font depuis DOLE.

Un accueil sur le lieu de séjour est possible, le préciser lors de la réservation.

Nos séjours s'adressent à des adultes porteurs d'un handicap mental de bonne et moyenne autonomie sans problème de comportement grave pouvant nuire aux autres ou à eux-mêmes, sans handicap physique nécessitant l'utilisation d'appareillage médical et sans soins nécessitant l'intervention d'un personnel soignant.

À défaut, la réservation peut être annulée à tout moment. Cette démarche est garante du bien être des participants et de la qualité de nos séjours.

ESCAPADES ADAPTÉES se réserve le droit de refuser toute demande de réservation considérée comme non conforme au degré de handicap compatible avec la vie collective, ou non adaptée aux activités proposées.

Toute information erronée ou insuffisante, ou tout handicap supérieur à l'accessibilité aux activités entraînera :

- soit une tarification supérieure à celle prévue (encadrement supplémentaire),
- soit un refus au départ sur simple constatation,
- soit un renvoi au cours du séjour,
- soit une hospitalisation si nécessaire sur avis médical, et ce sans pouvoir prétendre à un remboursement même partiel.

GRILLE D'AUTONOMIE

L'autonomie indiquée dans les descriptifs des séjours se réfère à la grille suivante.

N'hésitez pas à nous contacter en cas de difficulté d'évaluation ou pour toute demande de précision complémentaire.

Nous insistons sur le fait que nos séjours soient les plus homogènes possibles. De ce fait, nous nous réservons le droit de refuser l'inscription d'un vacancier, après étude du dossier d'inscription. Nous vous remercions donc de veiller lors du choix du séjour à ce que son autonomie corresponde aux critères d'accueil.

| | DYNAMIQUE | FATIGABLE | TRÈS FATIGABLE | MOBILITÉ RÉDUITE |
|-------------------|--|---|--|--|
| BONNE AUTONOMIE | <p>A1 : Accompagnement Discret, dynamique</p> <ul style="list-style-type: none"> La personne n'a besoin ni d'aide ni de stimulation dans les actes de la vie quotidienne ou uniquement pour la prise des médicaments et la gestion de l'argent de poche. Personne participant de façon active au séjour. Pas de problème moteur, peu fatigable. | <p>A2 : Accompagnement Discret, fatigable</p> <ul style="list-style-type: none"> La personne n'a besoin ni d'aide ni de stimulation dans les actes de la vie quotidienne ou uniquement pour la prise des médicaments et la gestion de l'argent de poche. Personne participant de façon active au séjour. Fatigable, mais peut faire de petites promenades et monter dans un car ou minibus sans aide et sans appareillage. | <p>A3 : Accompagnement Discret, très fatigable</p> <ul style="list-style-type: none"> La personne n'a besoin ni d'aide ni de stimulation dans les actes de la vie quotidienne ou uniquement pour la prise des médicaments et la gestion de l'argent de poche. Personne participant de façon active au séjour. Très fatigable. Quelques problèmes moteurs nécessitant l'aide active pour les longues sorties (déambulateurs, fauteuil d'appoint...). | <p>MR A : Accompagnement Discret, mobilité réduite</p> <ul style="list-style-type: none"> La personne n'a besoin ni d'aide ni de stimulation dans les actes de la vie quotidienne ou uniquement pour la prise des médicaments et la gestion de l'argent de poche. Personne participant de façon active au séjour. Nécessite constamment un appareillage pour sa mobilité (fauteuil roulant, lit médicalisé...). |
| MOYENNE AUTONOMIE | <p>B1 : Accompagnement Actif, dynamique</p> <ul style="list-style-type: none"> La personne a besoin d'être stimulée ou aidée partiellement dans les actes de la vie courante (prise de médicaments, argent de poche, activités, toilettes...) Personne ayant besoin d'être sollicitée pour participer à la vie du séjour. Pas de problème moteur, peu fatigable. | <p>B2 : Accompagnement Actif, fatigable</p> <ul style="list-style-type: none"> La personne a besoin d'être stimulée ou aidée partiellement dans les actes de la vie courante (prise de médicaments, argent de poche, activités, toilettes...) Personne ayant besoin d'être sollicitée pour participer à la vie du séjour. Fatigable, mais peut faire de petites promenades et monter dans un car ou minibus sans aide et sans appareillage. | <p>B3 : Accompagnement Actif, très fatigable</p> <ul style="list-style-type: none"> La personne a besoin d'être stimulée ou aidée partiellement dans les actes de la vie courante (prise de médicaments, argent de poche, activités, toilettes...) Personne ayant besoin d'être sollicitée pour participer à la vie du séjour. Très fatigable. Quelques problèmes moteurs nécessitant l'aide active pour les longues sorties (déambulateurs, fauteuil d'appoint...). | <p>MR B : Accompagnement Actif, mobilité réduite</p> <ul style="list-style-type: none"> La personne a besoin d'être stimulée ou aidée partiellement dans les actes de la vie courante (prise de médicaments, argent de poche, activités, toilettes...) Personne ayant besoin d'être sollicitée pour participer à la vie du séjour. Nécessite constamment un appareillage pour sa mobilité (fauteuil roulant, lit médicalisé...). |
| PETITE AUTONOMIE | <p>C1 : Accompagnement Renforcé, dynamique</p> <ul style="list-style-type: none"> La personne a besoin d'être stimulée ou aidée activement dans les actes de la vie courante (prise de médicaments, argent de poche, activités, toilettes...) Personne ayant besoin d'être aidée pour participer à la vie du séjour. Pas de problème moteur, peu fatigable. | <p>C2 : Accompagnement Renforcé, fatigable</p> <ul style="list-style-type: none"> La personne a besoin d'être stimulée ou aidée activement dans les actes de la vie courante (prise de médicaments, argent de poche, activités, toilettes...) Personne ayant besoin d'être aidée pour participer à la vie du séjour. Fatigable, mais peut faire de petites promenades et monter dans un car ou minibus sans aide et sans appareillage. | <p>C3 : Accompagnement Renforcé, très fatigable</p> <ul style="list-style-type: none"> La personne a besoin d'être stimulée ou aidée activement dans les actes de la vie courante (prise de médicaments, argent de poche, activités, toilettes...) Personne ayant besoin d'être aidée pour participer à la vie du séjour. Très fatigable. Quelques problèmes moteurs nécessitant l'aide active pour les longues sorties (déambulateurs, fauteuil d'appoint...). | <p>MR C : Accompagnement Renforcé, mobilité réduite</p> <ul style="list-style-type: none"> La personne a besoin d'être stimulée ou aidée activement dans les actes de la vie courante (prise de médicaments, argent de poche, activités, toilettes...) Personne ayant besoin d'être aidée pour participer à la vie du séjour. Nécessite constamment un appareillage pour sa mobilité (fauteuil roulant, lit médicalisé...). |

ATTENTION : Nos séjours ne sont pas adaptés aux personnes demandant une intervention systématique et totale dans la gestion de la toilette, de l'habillage... En journée, le vacancier doit pouvoir participer aux balades, visites, animations... **sans problèmes d'énurésie ou encoprésie à gérer.**

Il s'agit de personnes pouvant se déplacer sans grande difficulté pour de petites promenades et capable de monter quelques marches. **En revanche, ces personnes peuvent être accueillies sur des séjours sur-mesure (cf. page 7)**

Les séjours sur-mesure s'adressent à tout le monde et peuvent être réalisés à tout moment de l'année. Ils sont le meilleur moyen de répondre aux attentes de chacun, que ce soit, pour des besoins d'encadrements spécifiques, pour des raisons financières ou bien si le projet de vacances n'est pas proposé dans les séjours catalogues.

Présentez-nous vos besoins on s'occupe de tout !

ETAPE 1 Prise de contact

Quel est le projet ?
Pour qui ? Combien de personne ?
Quand ? Combien de temps ?

Nous évaluons ensemble vos besoins en prenant en compte :

- les profils,
- les niveaux d'autonomie,
- les souhaits de destinations et d'activités,
- les moyens financiers.

Voir la fiche projet
au dos

ETAPE 2 Création du projet

Nous trouvons pour vous :
- L'hébergement et les activités adaptés,
- Les accompagnateurs formés et qualifiés,
- Les transports adaptés.

Vous échangez avec les équipes éducatives, puis vous choisissez entre différentes propositions de séjour.

ETAPE 3 Finalisation du projet

Validation auprès des tutelles.
Rencontre avec les résidents pour la présentation des séjours possibles.
Choix de leur séjour.

ETAPE 4 Bilan post-séjour

Nous vous proposerons une rencontre afin d'effectuer un bilan du séjour pour chaque vacancier.

FICHE DE PROJET SÉJOUR SUR-MESURE

Réservez votre séjour :

1 En nous appelant au
09 87 67 93 15

2 En retournant cette fiche de
projet :

- Par courrier :

Escapades adaptées
8, rue des Marronniers
39100 VILLETTE LES DOLE

- Par e-mail :

contact@escapadesadaptees.fr

Escapades adaptées

8, rue des Marronniers
39100 VILLETTE LES DOLES

Tél.
09 87 67 93 15

Email
contact@escapadesadaptees.fr

Site internet
www.escapadesadaptees.fr

Immatriculation Atout France
n° IM039180002

Agrément Vacances Adaptées
Organisées
n° 2023-002

Inscription

Nom du foyer ou de l'association _____

Adresse _____

CP _____ Ville _____

Tél. _____

Email _____

Personne à contacter _____

Le projet

Nombre de vacanciers _____ Nombre d'accompagnateurs _____

Durée du séjour (en jour) _____ Date du séjour _____

Distance maximum du foyer (en heure) _____

La thématique du séjour

- Séjour mer Séjour à la montagne
 Séjour campagne Séjour à thème (si choisi, lequel) : _____
 Séjour sud & arrière-pays _____

Le transport

- Mise à disposition des véhicules par Escapades adaptées
 Prêt de véhicule du foyer ou de l'association

Le gîte

Avez-vous des besoins spécifiques (chambres en rez-de-chaussée, accessible PMR...) ?

À : _____ Le / /

Nom : _____ Signature :



VOUS HABITEZ LA RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Dans le but de faciliter l'organisation des jours de départ et de retour et permettre à tous (vacanciers, familles, équipes éducatives) de passer le moins de temps possible dans les transports, nous vous proposons 4 options :

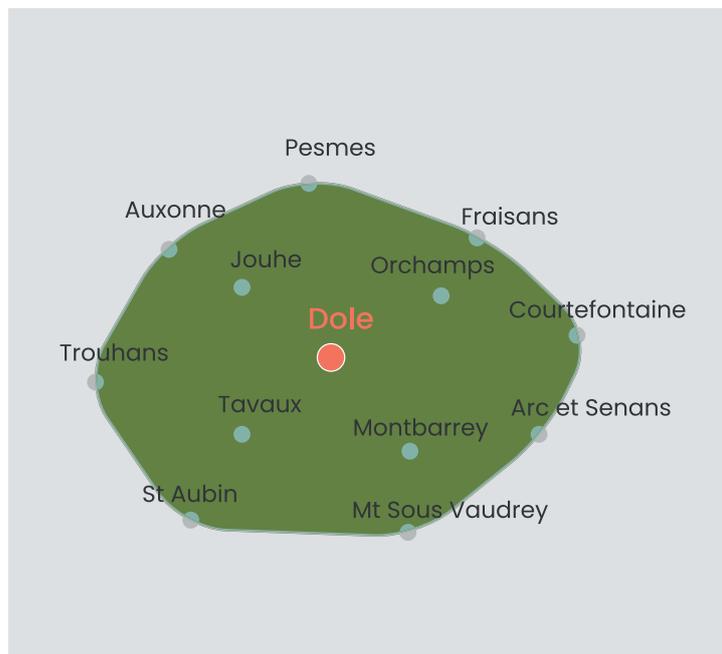
A. PRÉ-ACHEMINEMENT GRATUIT À PARTIR DE VOTRE ÉTABLISSEMENT

Nous vous proposons de venir vous chercher et vous ramener directement sur votre établissement :

> CONDITIONS :

• Si votre établissement se trouve à moins d'1h de Dole (voir carte ci-dessous), le pré-acheminement gratuit est possible à partir de 5 personnes du même foyer, inscrites pour les mêmes dates de séjour.

• Si votre établissement se trouve entre 1h et 2h30 de Dole, le pré-acheminement gratuit est possible à partir de 15 personnes du même foyer, inscrites pour les mêmes dates de séjour.



B. PRÉ-ACHEMINEMENT GRATUIT À PARTIR D'UNE VILLE DE REGROUPEMENT (VOIR CARTE CI-DESSOUS)

Nous organisons des regroupements dans les principales villes de la région Bourgogne - Franche Comté.

Les lieux de RDV et les horaires de convocation vous seront communiqués au plus tard 1 mois avant le début du séjour.



C. RENDEZ-VOUS DIRECTEMENT AU POINT DE RALLIEMENT À DOLE

Les départs et les retours sur nos séjours se font à partir de Dole.

Le lieu de RDV et les horaires de convocation vous seront communiqués au plus tard 1 mois avant le début du séjour.

D. RENDEZ-VOUS À LA GARE DE DOLE

Accompagnement par le service "Accès Plus" de la SNCF pour les personnes arrivant en train par leurs propres moyens.



NOS ESCAPADES

LES SÉJOURS ÉTÉ 2024 - JUILLET & AOÛT

1 SEMAINE

du 06/07 > 13/07/24
du 13/07 > 20/07/24
du 27/07 > 03/08/24
du 03/08 > 10/08/24

2 SEMAINES

du 06/07 > 20/07/24
du 27/07 > 10/08/24

3 SEMAINES

du 27/07 > 17/08/24

Autonomie

Page

Campagne

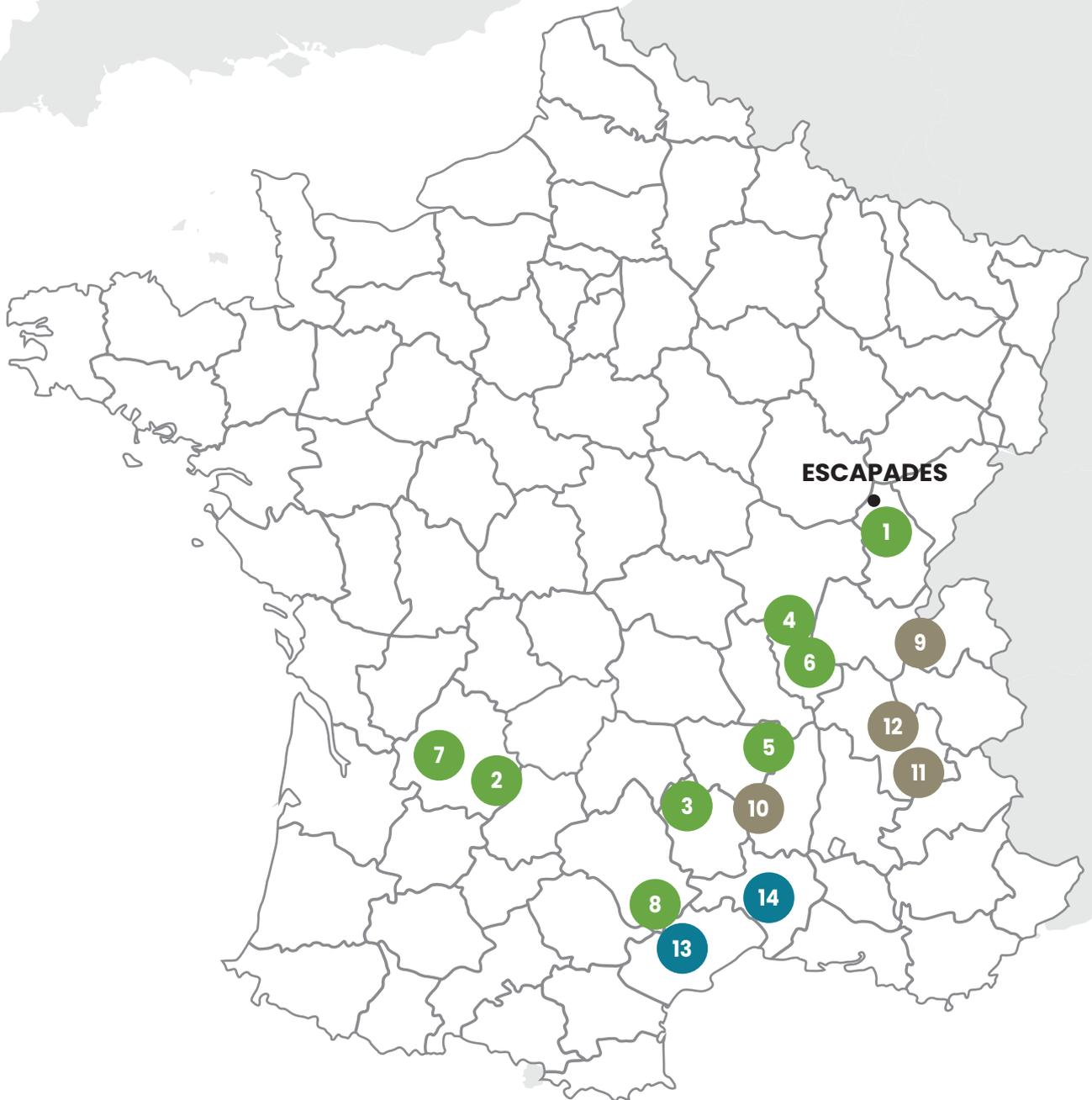
| | | | | | |
|--|---------|---------|--|-------------|----|
| 1 - ESCAPADE CULINAIRE AU CŒUR DU JURA - Villers-Farlay | 1 399 € | | | A1-B1 | 12 |
| 2 - ESCAPADE DÉTENTE À LA CAMPAGNE - Salignac-Eyvigues | | 2 599 € | | A1-A2-B1-B2 | 13 |
| 3 - ESCAPADE AVEC LES LOUPS - Fontans | | 2 439 € | | A1-B1 | 14 |
| 4 - ESCAPADE MÉDIÉVALE - Propières | 1 519 € | | | A1-B1 | 15 |
| 5 - ESCAPADE À LA RENCONTRE DES CHEVAUX - Saint-Pal-de-Mons | | 2 099 € | | A1 | 16 |
| 6 - ESCAPADE BEAUJOLAISE ET DÉCOUVERTE DE LYON - Villié-Morgon | | 2 199 € | | A1-A2-B1-B2 | 17 |
| 7 - ESCAPADE À LA DÉCOUVERTE DES ANIMAUX DE LA TERRE ET DE LA MER Villamblard | | 2 499 € | | A1-A2-B1-B2 | 18 |
| 8 - ESCAPADE AU COEUR DES TRADITIONS AVEYRONNAISES - Gissac | | 2 229 € | | A1-A2-B1-B2 | 19 |

Montagne

| | | | | | |
|--|---------|---------|---------|-------------|----|
| 9 - ESCAPADE À LA DÉCOUVERTE D'ANNECY ET DE GENÈVE - Franciens | 1 399 € | | | A1-A2-B1-B2 | 20 |
| 10 - ESCAPADE AU CŒUR DES MONTS D'ARDÈCHE - Saint-Cirgues-en-Montagne | | 2 399 € | | A1-B1 | 21 |
| 11 - ESCAPADE ENTRE LACS ET MONTAGNES - Alpe-du-Grand-Serre | | 2 399 € | | A1-A2-B1-B2 | 22 |
| 12 - ESCAPADE ÉQUESTRE - Le Sappey-en-Chartreuse | | | 3 099 € | A1-A2-B1-B2 | 23 |

Sud & Arrière-pays

| | | | | | |
|--|---|---------|--|-------|----|
| 13 - ESCAPADE DANS LE SUD DE LA FRANCE - Lunas | | 2 299 € | | A1-B1 | 24 |
| 14 - ESCAPADE AU CAMPING - Anduze |  | 2 459 € | | A1-A2 | 25 |



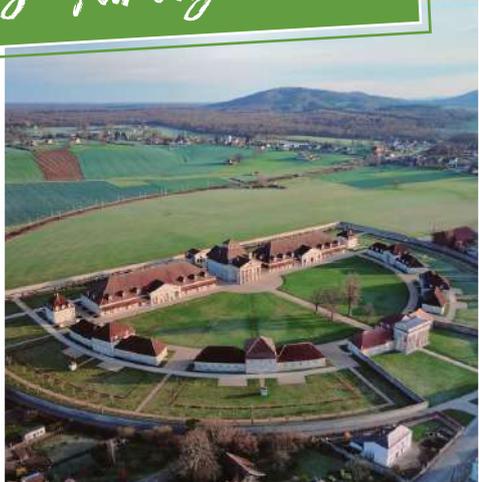
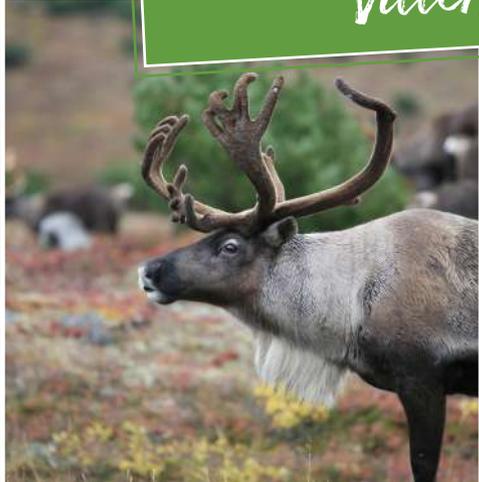
Pour faciliter votre lecture

- Accessibles aux couples   Lits superposés
- Escaliers   Type d'hébergement

Du 06/07/2024 > 13/07/2024
Du 13/07/2024 > 20/07/2024

Villers-Farlay

CAMPAGNE



Durée
1 SEMAINE

Prix/Pers.
1 399 €

Autonomie **A1 - B1**

Rythme Modéré

Participants
14 vacanciers

Encadrement
**1 responsable
3 animateurs**



TRAJET
Durée : **0h30**

Voyage en minibus depuis Dole



Escapade culinaire au cœur du Jura

HÉBERGEMENT / SUR PLACE

Gîte 2 minibus

Proche de la forêt de Chaux, ce beau gîte jurassien saura vous séduire par son environnement accueillant, sécurisant et convivial.

ÉQUIPEMENTS
Ce gîte dispose de deux étages avec 14 lits simples répartis en 5 chambres, d'un vaste séjour et d'une cuisine équipée avec une salle-à-manger donnant accès à une grande terrasse.

RESTAURATION

Gestion libre

Cuisine et service assurés par l'équipe, aidée des vacanciers le souhaitant, dans une ambiance conviviale et familiale. Une sortie restaurant est organisée en fin de séjour.

> LES ACTIVITÉS PRÉVUES & PROGRAMMÉES

- **Découverte des Salines Royales d'Arc-et-Senans** : apprenez la fabrication du sel.
- **Visite de la maison du Comté** : découvrez l'histoire de ce fromage local et profitez d'une dégustation en fin de visite.
- **1 demi-journée au Parc Polaire** : partez à la rencontre des Yacks, daims et rennes.
- **Atelier de cuisine** : apprenez à faire les plats traditionnels du Jura !

> AUTRES ACTIVITÉS & LOISIRS

- Découverte des marchés et dégustation de produits locaux.
- Promenade au Mont Poupet et dans la forêt domaniale de Chaux.

INFO MOBILITÉ

- Séjour adapté aux personnes ayant un rythme modéré.
- Être capable de monter et descendre un escalier (accès à certaines chambres à l'étage).
- Chambres au rez-de-chaussée (sur demande à la réservation).

Escaliers

Accessible aux couples

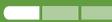
Salignac-Eyrivies

Du 06/07/2024 > 20/07/2024

CAMPAGNE



Autonomie A1 - A2 - B1 - B2

Rythme  Calme

 Participants
30 vacanciers

 Encadrement
1 directeur
7 animateurs



TRAJET
Durée : 5h30



Voyage en car
depuis Dole

Durée
2 SEMAINES

Prix/Pers.
2 599 €

Escapade détente à la campagne

> LES ACTIVITÉS PRÉVUES & PROGRAMMÉES

- **Visite du château de Milandes** : découvrez les trésors de ce château et admirez ses spectacles de rapaces.
- **Balade dans le parc d'Eyrignac** : partez à la découverte de ses incroyables sculptures végétales.
- **Visite d'une ferme pédagogique** : rencontrez les animaux de la ferme et participez à un atelier ludique proposé par les propriétaires.
- **Ateliers créatifs** : développez votre esprit créatif lors d'ateliers peintures, dessins..!

> AUTRES ACTIVITÉS & LOISIRS

- Embarcation sur un des bateaux typiques du Périgord.
- Découverte des villages de la région.

INFO MOBILITÉ

- Séjour adapté à tous les rythmes (programme adapté pour chacun).
- L'hébergement est en partie de plain-pied.



Escaliers



Accessible
aux couples



HÉBERGEMENT / SUR PLACE



MFR



2 minibus
1 voiture

Au cœur du Périgord Noir, en Dordogne, l'hébergement bénéficie d'une localisation idéale entre forêts, grottes, villages, châteaux médiévaux, et la rivière de Dordogne.

ÉQUIPEMENTS

L'hébergement dispose de nombreuses chambres au rez-de-chaussée, ce qui facilitera vos déplacements. À l'extérieur, vous pourrez profiter d'une piscine, d'un terrain de volley et d'un terrain de pétanque.

RESTAURATION



Pension complète
1 cuisinier sur place

Les repas sont confectionnés sur place par notre cuisinier, tout en privilégiant des produits frais et en respectant les régimes alimentaires de chacun.

Du 27/07/2024 > 10/08/2024

Fontans

CAMPAGNE



Durée
2 SEMAINES

Prix/Pers.
2 439 €

Autonomie A1 - B1

Rythme Modéré



Participants
14 vacanciers



Encadrement
1 responsable
3 animateurs



TRAJET
Durée : 4h45



Voyage en car
depuis Dole



HÉBERGEMENT / SUR PLACE



Gîte



2 minibus

Au pied de l'Aubrac et de la Margeride, dans une bâtisse typique du pays, mêlant bois et granit, vous trouverez le calme, le confort et pourrez profiter d'un parc de 3000m2.

ÉQUIPEMENTS

Le gîte est composé de 7 chambres, d'un grand salon, d'une cuisine équipée, d'une terrasse avec un barbecue et d'un vaste jardin.

RESTAURATION



Gestion libre

Cuisine et service assurés par l'équipe, aidée des vacanciers le souhaitant, dans une ambiance conviviale et familiale. Une sortie restaurant est organisée en fin de séjour.

Escapade avec les loups

> LES ACTIVITÉS PRÉVUES & PROGRAMMÉES

- **Rencontre avec les loups du Gévaudan** : découvrez plusieurs races de loups, leur morphologie, leur comportement, leur alimentation en milieu naturel. Participez au nourrissage des animaux si vous le souhaitez.
- **Pique-nique et baignade au lac du Moulinet** : détendez-vous au cours d'une après-midi les pieds dans l'eau.
- **Découverte des Bisons d'Europe** : visitez une réserve sauvage, unique en France, à bord d'une calèche.
- **Découverte du marché de Malzieu-ville et dégustation des produits locaux.**

> AUTRES ACTIVITÉS & LOISIRS

- Promenade autour de la cascade du Franquet.
- Découverte des fêtes de village et feux d'artifices.
- Ateliers manuels au gîte : réveillez votre esprit créatif.

INFO MOBILITÉ

- Séjour adapté à des personnes dynamiques, peu fatigables.
- Être capable de monter et descendre un escalier seule (accès aux chambres à l'étage).



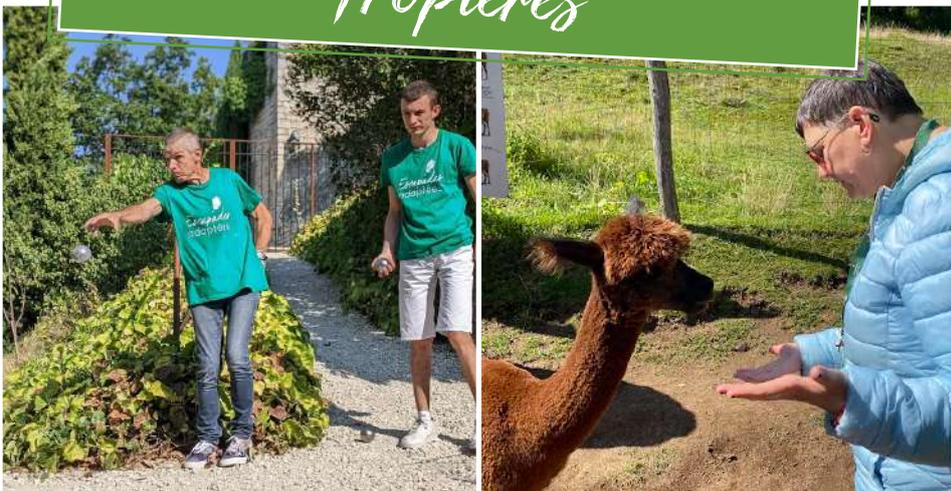
Escaliers



Accessible
aux couples

Propières

Du 27/07/2024 > 03/08/2024
Du 03/08/2024 > 10/08/2024



CAMPAGNE

Autonomie A1 - B1

Rythme  Modéré

 Participants
14 vacanciers

 Encadrement
1 responsable
3 animateurs



TRAJET
Durée : 2h10



Voyage en car
depuis Dole

Durée
1 SEMAINE

Prix/Pers.
1 519 €

Escapade médiévale

> LES ACTIVITÉS PRÉVUES & PROGRAMMÉES

- **Excursion au sein d'un château médiéval.**
- **Visite du village de la Clayette** : découvrez son centre historique et ses marchés typiques.
- **Visite d'une ferme pédagogique** : partez à la découverte des différents animaux de la ferme.
- **1 demi-journée d'olympiades au gîte** : amusez-vous à l'aide de jeux sollicitant rapidité, logique, et esprit d'équipe !
- **Marchés locaux** : découvrez les marchés locaux et dégustez les produits de la région.

> AUTRES ACTIVITÉS & LOISIRS

- Découverte du village médiéval d'Oingt et des artisans locaux.
- Baignade au lac des sapins.

INFO MOBILITÉ

- Séjour adapté à des personnes dynamiques, peu fatigables.
- Être capable de monter et descendre un escalier seule (accès aux chambres à l'étage).



Escaliers



Accessible
aux couples



HÉBERGEMENT / SUR PLACE



Gîte



2 minibus

Gîte de groupe bénéficiant d'un cadre agréable et reposant, avec aire de pique-nique, terrains de pétanque et de volley, aire de jeux (toboggan, balançoires) et parcours de santé sur le site.

ÉQUIPEMENTS

Cette maison en bois est composée de 8 chambres et d'une grande pièce à vivre offrant une vue imprenable sur un plan d'eau aménagé.

RESTAURATION



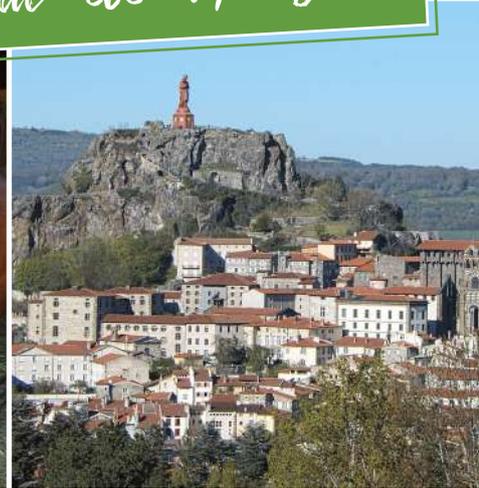
Gestion libre.

Cuisine et service assurés par l'équipe, aidée des vacanciers le souhaitant, dans une ambiance conviviale et familiale. Une sortie restaurant est organisée en fin de séjour.

Du 27/07/2024 > 10/08/2024

Saint-Pal-de-Mons

CAMPAGNE



Durée
2 SEMAINES

Prix/Pers.
2 099 €

Autonomie **A1**

Rythme Dynamique



Participants
14 vacanciers



Encadrement
**1 responsable
2 animateurs**



TRAJET
Durée : **3h00**



Voyage en car
depuis Dole



HÉBERGEMENT / SUR PLACE



Gîte



2 minibus

L'hébergement est situé en Haute-Loire, à 45 min du Puy-en-Velay dans un cadre champêtre. Sur place il y a une ferme ainsi qu'un centre équestre, accueillant des dizaines de chevaux.

ÉQUIPEMENTS

Gîte composé de 5 chambres avec salle d'eau et WC privés, cuisine toute équipée ouverte sur une très grande salle à manger avec coin TV. À l'extérieur, la terrasse est équipée d'un barbecue et d'un terrain de pétanque.

RESTAURATION



Gestion libre

Cuisine et service assurés par l'équipe, aidée des vacanciers le souhaitant, dans une ambiance conviviale et familiale. Une sortie restaurant est organisée en fin de séjour.

Escapade à la rencontre des chevaux

> LES ACTIVITÉS PRÉVUES & PROGRAMMÉES

- **2 demi-journées au contact des chevaux et poneys** : profitez d'un moment privilégié avec les chevaux et poneys, accompagnés de professionnels qui sauront vous guider tout au long de votre balade.
- **Visite du Puy-en-Velay** : baladez vous dans les rues de la ville du Puy-en-Velay et profitez-en pour faire un peu de shopping.
- **Découverte d'une ferme pédagogique** : approchez les animaux de la ferme.
- **Pique-nique au lac de Lavalette** : profitez d'une journée au cœur de la nature.
- **Découverte de la grange aux Mille Saveurs** : visitez le jardin botanique et dégustez ses jus de fruits, ses confitures et ses sirops.

> AUTRES ACTIVITÉS & LOISIRS

- Petit-train touristique au Puy-en-Velay.
- Pédalo sur le lac.

INFO MOBILITÉ

- Séjour adapté à des personnes dynamiques, peu fatigables et autonomes.
- Être capable de monter et descendre un escalier seule (accès aux chambres à l'étage).
- Être capable de dormir dans un lit superposé.



Escaliers



Accessible
aux couples



Lits
superposés

Villié-Morgon

Du 27/07/2024 > 10/08/2024



CAMPAGNE

Autonomie A1 - A2 - B1 - B2

Rythme  Dynamique



Participants
30 vacanciers



Encadrement
1 directeur
7 animateurs



TRAJET
Durée : 2h00



Voyage en car
depuis Dole

Durée
2 SEMAINES

Prix/Pers.
2 199 €

Escapade beaujolaise et découverte de Lyon

> LES ACTIVITÉS PRÉVUES & PROGRAMMÉES

- **1 journée au Touroparc Zoo** : découvrez les différents mammifères, oiseaux et reptiles qui peuplent ce parc verdoyant.
- **Croisière sur le Rhône** : montez à bord des bateaux lyonnais et profitez des jolis paysages qui longent le Rhône.
- **Visite du Hameau Duboeuf** : immersion totale dans le monde de la vigne et du vin.
- **Visite & shopping à Lyon** : découvrez les célèbres places et monuments lyonnais.

> AUTRES ACTIVITÉS & LOISIRS

- Découverte de la Maison du terroir.
- Visite des villages du Beaujolais et de leurs marchés locaux.

INFO MOBILITÉ

- Séjour adapté à tous les rythmes (programme adapté pour chacun).
- Être capable de monter et descendre un escalier seule (accès à certaines chambres à l'étage).



Escaliers



Accessible
aux couples



HÉBERGEMENT / SUR PLACE



MFR



2 minibus
1 voiture

La Maison Familiale de Villié-Morgon bénéficie d'un emplacement idéal au cœur du Beaujolais, non loin de chemins pédestres, de fermes pédagogiques et de la ville des Gones !

ÉQUIPEMENTS

L'hébergement dispose de plusieurs chambres de plain pied, d'un joli réfectoire et d'un terrain de pétanque. Vous pourrez profiter d'une jolie vue sur les vignes.

RESTAURATION



Pension complète
1 cuisinier sur place

Les repas sont confectionnés sur place par notre cuisinier, tout en privilégiant des produits frais et en respectant les régimes alimentaires de chacun.

Du 27/07/2024 > 10/08/2024

Villamblard

CAMPAGNE



Durée
2 SEMAINES

Prix/Pers.
2 499 €

Autonomie A1 - A2 - B1 - B2

Rythme  Modéré



Participants
30 vacanciers



Encadrement
**1 directeur
7 animateurs**



TRAJET
Durée : **5h45**



Voyage en car
depuis Dole



HÉBERGEMENT / SUR PLACE



MFR



2 minibus
1 voiture

Le centre de vacances est situé à Villamblard dans un écrin de verdure au sein d'un parc arboré et ombragé de 2 hectares.

ÉQUIPEMENTS

L'hébergement se compose de 2 bâtiments, 1 avec une grande salle et 1 cuisine, l'autre pour le couchage avec 21 chambres et 16 salles d'eau. A l'extérieur de nombreux sports sont possibles : mini golf, foot, volley...

RESTAURATION



Pension complète
1 cuisinier sur place

Les repas sont confectionnés sur place par notre cuisinier, tout en privilégiant des produits frais et en respectant les régimes alimentaires de chacun.

Escapade à la découverte des animaux de la terre et de la mer

> LES ACTIVITÉS PRÉVUES & PROGRAMMÉES

- **Visite du plus grand aquarium d'Europe** : admirez plus de 6000 poissons et partez à la rencontre des reptiles et crocodiles.
- **Visite d'une ferme pédagogique** : partez à la rencontre des animaux de la ferme.
- **1 journée au parc d'attractions Jacquou** : faites le plein d'émotions fortes et profitez de l'espace aquatique du parc.
- **Baignade et détente** : baignez-vous dans l'eau turquoise du lac des Grésilles.

> AUTRES ACTIVITÉS & LOISIRS

- Découverte de la ville de Périgueux.
- Activités manuelles sur place (coloriage, peinture...).

INFO MOBILITÉ

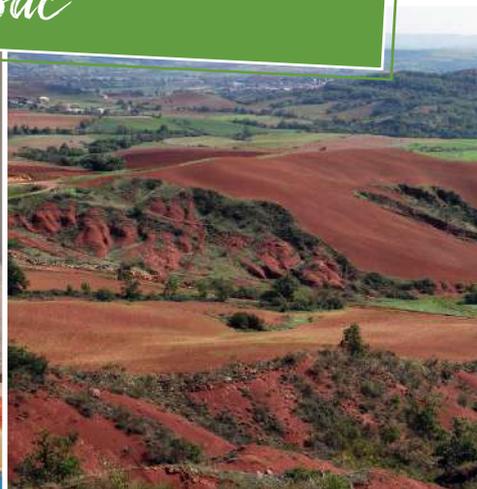
- Séjour adapté à tous les rythmes (programme adapté pour chacun).
- Être capable de monter et descendre un escalier seule (accès à certaines chambres à l'étage).



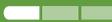
Escaliers



Accessible
aux couples



Autonomie A1 - A2 - B1 - B2

Rythme  Calme
 Participants
30 vacanciers

 Encadrement
1 directeur
7 animateurs

TRAJET
Durée : 6h15

 Voyage en car
depuis Dole

 Durée
2 SEMAINES

 Prix/Pers.
2 229 €

Escapade au cœur des traditions aveyronnaises

> LES ACTIVITÉS PRÉVUES & PROGRAMMÉES

- **Visite de l'abbaye de Sylvanès et de ses trésors historiques** : découvrez une abbaye cistercienne restaurée à l'architecture authentique.
- **Découverte de la réserve naturelle du rougier de Camarès** : explorez le Parc Naturel Régional des Grands Causses et admirez le paysage naturel du rougier de Camarès.
- **Visite d'une ferme pédagogique** : approchez les animaux de la ferme et apprenez-en plus sur la fabrication du Roquefort..
- **Activités créatives** : éveillez votre créativité autour de plusieurs ateliers artistiques avec les animateurs (peintures, dessins...).

> AUTRES ACTIVITÉS & LOISIRS

- Visite de la ville de Millau et balade en petit train touristique.
- Découverte des marchés de la région et dégustation de produits locaux.

INFO MOBILITÉ

• Séjour adapté à tous les rythmes (programme adapté pour chacun).

• Être capable de monter et descendre un escalier seule (accès aux chambres à l'étage).



Escaliers

Accessible
aux couples

HÉBERGEMENT / SUR PLACE



MFR

2 minibus
1 voiture

Le domaine du gîte d'Andabre se situe dans un cadre naturel, à proximité de Camarès et de l'Abbaye de Sylvanès.

ÉQUIPEMENTS

L'hébergement dispose de 43 chambres, 18 salles d'eau et 14 WC. Il possède également une grande salle de restauration, une salle de jeux avec billard, table de ping-pong, babyfoot... A l'extérieur se trouvent de nombreux jeux de plein air ainsi qu'une piscine et un spa.

RESTAURATION

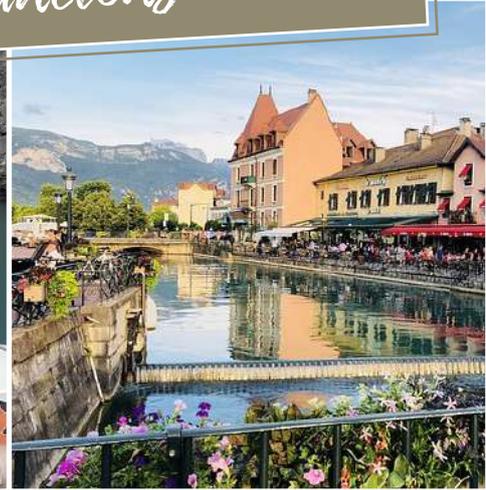

 Pension complète
1 cuisinier sur place

Les repas sont confectionnés sur place par notre cuisinier, tout en privilégiant des produits frais et en respectant les régimes alimentaires de chacun.

Du 27/07/2024 > 03/08/2024
Du 03/08/2024 > 10/08/2024

Francelens

MONTAGNE



Durée
1 SEMAINE

Prix/Pers.
1 399 €

Autonomie A1 - A2 - B1 - B2

Rythme  Dynamique



Participants
30 vacanciers



Encadrement
1 directeur
7 animateurs



TRAJET
Durée : 2h00



Voyage en car
depuis Dole



HÉBERGEMENT / SUR PLACE



MFR



2 minibus
1 voiture

Située sur le plateau de la Semine aux confins du département de la Haute-Savoie, la commune de Francelens offre un vaste panorama sur les montagnes du Jura et sur la chaîne du Mont-Blanc.

ÉQUIPEMENTS

Ce gîte de groupe est composé de grands espaces intérieurs avec une cuisine équipée, une salle à manger et de nombreuses chambres spacieuses ainsi que d'une aire de jeux à l'extérieur.

RESTAURATION



Pension complète
1 cuisinier sur place

Les repas sont confectionnés sur place par notre cuisinier, tout en privilégiant des produits frais et en respectant les régimes alimentaires de chacun.

Escapade à la découverte d'Annecy et de Genève

> LES ACTIVITÉS PRÉVUES & PROGRAMMÉES

- **Visite d'Annecy** : partez en excursion dans le centre historique de la Venise des Alpes et découvrez ses produits régionaux.
- **Balade bucolique** : découvrez les magnifiques jardins secrets de Vaulx.
- **Activités nautiques au lac d'Annecy** : profitez du lac à bord d'un pédalo, paddle ou canoë.
- **Visite de Genève** : profitez d'une balade insolite en petit train autour des hauts lieux genevois.

> AUTRES ACTIVITÉS & LOISIRS

- Découverte du lac Léman.
- Ateliers créatifs avec les animateurs : peintures, dessins...
- Randonnée à la cascade du pain de sucre pour les plus sportifs.

INFO MOBILITÉ

- Séjour adapté à tous les rythmes (programme adapté à chacun).
- Être capable de monter et descendre un escalier seule (accès à certaines chambres à l'étage).



Escaliers

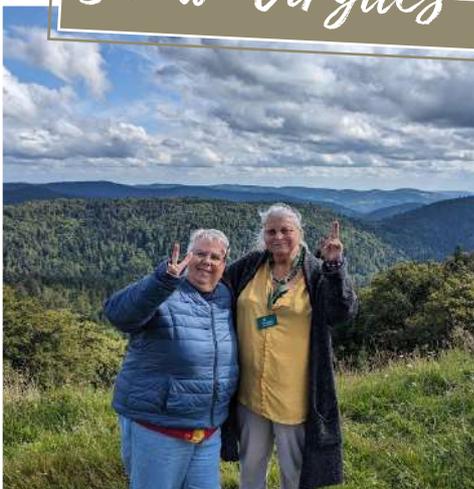


Accessible
aux couples

Saint-Cirgues-en-Montagne

Du 27/07/2024 > 10/08/2024

MONTAGNE



Autonomie A1 - B1

Rythme Modéré

Participants
16 vacanciers

Encadrement
1 responsable
4 animateurs



TRAJET
Durée : 4h30

Voyage en car
depuis Dole

Durée
2 SEMAINES

Prix/Pers.
2 399 €

Escapade au cœur des Monts d'Ardèche

> LES ACTIVITÉS PRÉVUES & PROGRAMMÉES

- **Découverte d'un parc animalier et approche des chiens de traîneaux.**
- **Vélorail de Pradelles** : partez à la découverte de la nature sur une ancienne voie ferrée.
- **Pique-nique et baignade** : profitez d'un moment de détente aux abords des lacs de l'Ardèche.
- **Fête traditionnelle à Langogne** : partagez un moment convivial autour de gala dansant, spectacles...

> AUTRES ACTIVITÉS & LOISIRS

- Randonnée dans le Parc National des Monts d'Ardèche.
- Découverte des marchés de la région.
- Ateliers créatifs

INFO MOBILITÉ

- Séjour adapté à des personnes dynamiques, peu fatigables.
- Être capable de monter et descendre un escalier seule (accès aux chambres à l'étage).

Escaliers

Accessible
aux couples



HÉBERGEMENT / SUR PLACE

Gîte

2 minibus
1 voiture

Situé au milieu d'un environnement naturel exceptionnel, l'hébergement se situe dans les Monts Ardéchois, à mi-chemin entre Le Puy-en-Velay et Aubenas.

ÉQUIPEMENTS

Le gîte se compose de 9 chambres de 2 à 4 personnes, d'une grande salle à manger et d'un salon avec vue panoramique sur les monts d'Ardèche. À l'extérieur, terrasse et salon de jardin avec BBQ.

RESTAURATION

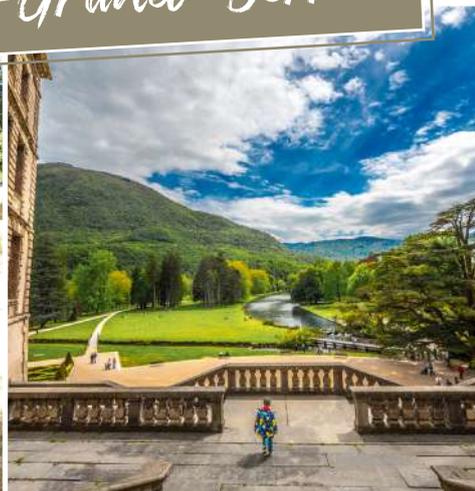
Gestion libre.

Cuisine et service assurés par l'équipe, aidée des vacanciers le souhaitant, dans une ambiance conviviale et familiale. Une sortie restaurant est organisée en fin de séjour.

Du 27/07/2024 > 10/08/2024

Alpe-du-Grand-Serre

MONTAGNE



Durée
2 SEMAINES

Prix/Pers.
2 399 €

Autonomie A1 - A2 - B1 - B2

Rythme  Modéré



Participants
30 vacanciers



Encadrement
1 directeur
7 animateurs



TRAJET
Durée : 3h20



Voyage en car
depuis Dole



HÉBERGEMENT / SUR PLACE



MFR



2 minibus
1 voiture

Le centre Le Bien Veillant est situé dans la station de ski l'Alpe-du-Grand-Serre, à seulement 45 min de la ville de Grenoble.

ÉQUIPEMENTS

Cet hébergement de 2 étages dispose de plusieurs chambres, de 3 salles d'activités, et d'un grand espace commun. L'établissement offre ainsi une ambiance conviviale et détente durant tout le séjour.

RESTAURATION



Pension complète
1 cuisinier sur place

Les repas sont confectionnés sur place par notre cuisinier, tout en privilégiant des produits frais et en respectant les régimes alimentaires de chacun.

Escapade entre lacs et montagnes

> LES ACTIVITÉS PRÉVUES & PROGRAMMÉES

- **Balade en train à vapeur** : sillonnez la vallée à travers une visite touristique à bord de l'emblématique train à vapeur panoramique de la région.
- **Visite du domaine de Vizille** : partez à la rencontre des animaux du parc et visitez le château et ses jolis jardins.
- **Découverte des lacs de montagne** : profitez du grand air et partez découvrir les emblématiques lacs de montagne de la région.
- **Atelier de poterie** : apprenez à maîtriser l'argile et laissez place à votre créativité.
- **Randonnées pédestres** : parcourez différents sentiers à la recherche des plus beaux paysages.

> AUTRES ACTIVITÉS & LOISIRS

- Balade dans la ville de Grenoble.
- Découverte d'un musée souterrain (site minier authentique).
- Visite d'une ferme pédagogique.

INFO MOBILITÉ

• Séjour adapté à tous les rythmes (programme adapté pour chacun).

• Être capable de monter et descendre un escalier seule (accès aux chambres à l'étage).



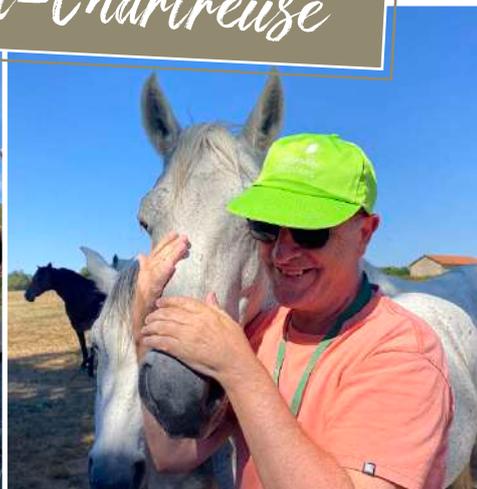
Escaliers



Accessible
aux couples

Le Sappey-en-Chartreuse

Du 27/07/2024 > 17/08/2024



MONTAGNE

Autonomie A1 - A2 - B1 - B2

Rythme  Modéré

 Participants
30 vacanciers

 Encadrement
1 directeur
7 animateurs



TRAJET
Durée : 3h00



Voyage en car
depuis Dole

Durée
3 SEMAINES

Prix/Pers.
3 099 €

Escapade équestre

> LES ACTIVITÉS PRÉVUES & PROGRAMMÉES

- **Initiation aux activités équestres** : soins, promenades et manipulations des chevaux et poneys.
- **Balade et excursion** : admirez les paysages environnant le lac du Paladru.
- **Découverte des villages de montagne** : prenez de l'altitude et visitez les jolis villages de montagne.
- **Randonnée pédestre** : parcourez différents sentiers à la recherche des plus beaux paysages.
- **Visite de Grenoble** : découvrez la ville de Grenoble à bord du petit train touristique et profitez-en pour faire un peu de shopping.

> AUTRES ACTIVITÉS & LOISIRS

- Randonnée à travers le plus grand marais d'altitude.
- Visite du château du Touvet et de ses jardins.



HÉBERGEMENT / SUR PLACE



MFR



2 minibus
1 voiture

Situé au cœur du Parc de la Chartreuse, dans un écrin de verdure, le domaine de Bens est un centre de vacances d'environ 6 hectares.

ÉQUIPEMENTS

Ce gîte de groupe est composé de 25 chambres, 20 salles d'eau, 22 WC, 5 grandes salles, d'une vaste salle commune ainsi qu'une piscine extérieure.

RESTAURATION



Pension complète
1 cuisinier sur place

Les repas sont confectionnés sur place par notre cuisinier, tout en privilégiant des produits frais et en respectant les régimes alimentaires de chacun.

INFO MOBILITÉ

• Séjour adapté à tous les rythmes (programme adapté pour chacun).

• Être capable de monter et descendre un escalier seule (accès aux chambres à l'étage).



Escaliers

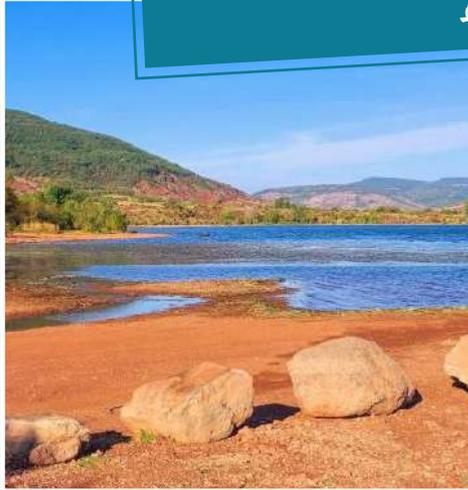


Accessible
aux couples

Du 27/07/2024 > 10/08/2024

Lunas

SUD & ARRIÈRE-PAYS



Durée
2 SEMAINES

Prix/Pers.
2 299 €

Autonomie **A1 - B1**

Rythme  Dynamique

 Participants
14 vacanciers

 Encadrement
**1 responsable
3 animateurs**



 **TRAJET**
Durée : **6h00**

 Voyage en car
depuis Dole



HÉBERGEMENT / SUR PLACE

 Gîte  2 minibus

Ce gîte est en pleine nature languedocienne, au milieu des pâturages et châtaignerais. Situé entre le Lac du Salagou, le Causse du Larzac et la Haute vallée de l'Orb, il est à 1h de Montpellier.

ÉQUIPEMENTS

Cette bâtisse en pierre se compose de 7 chambres, d'une cuisine toute équipée et d'un grand séjour. L'extérieur offre une terrasse ombragée avec une table de ping-pong et autres structures de loisirs.

RESTAURATION

 Gestion libre

Cuisine et service assurés par l'équipe, aidée des vacanciers le souhaitant, dans une ambiance conviviale et familiale. Une sortie restaurant est organisée en fin de séjour.

Escapade dans le sud de la France

> LES ACTIVITÉS PRÉVUES & PROGRAMMÉES

- **Visite de Montpellier en petit train touristique** : découvrez cette cité millénaire surprenante entre patrimoine ancien et architecture contemporaine.
- **Promenade en bateau à Sète** : parcourez les ports de pêche en direction de l'étang de thau et ses élevages d'huîtres et de moules.
- **Visite de l'aquarium de Montpellier** : explorez les fonds marins grâce à une visite ludique de l'aquarium.
- **Baignade et pique-nique au lac du Salagou** : profitez du paysage coloré au bord de l'eau.

> AUTRES ACTIVITÉS & LOISIRS

- Promenade dans les ruelles de Montpellier.
- Découverte d'une miellerie et dégustation.

INFO MOBILITÉ

- Séjour adapté à des personnes dynamiques, peu fatigables.
- Être capable de monter et descendre un escalier seule (accès aux chambres à l'étage).
- Personne autorisée à la baignade.

 Escaliers

 Accessible
aux couples

Anduze

Du 27/07/2024 > 10/08/2024

SUD & ARRIÈRE-PAYS



Autonomie A1 - A2

Rythme  Dynamique



Participants
14 vacanciers



Encadrement
1 responsable
2 animateurs



TRAJET
Durée : 5h00



Voyage en car
depuis Dole

Durée
2 SEMAINES



PROMO
COUPLE

Prix/Pers.
2 459 €

Escapade au camping

> LES ACTIVITÉS PRÉVUES & PROGRAMMÉES

- **Excursion au Pont du Gard** : découvrez le trésor de l'époque romaine et son musée avec de nombreuses animations !
- **1 journée à la mer** : détendez-vous sur les jolies plages de la région et profitez-en pour vous y baigner.
- **Découverte de la ville de Nîmes** : partez à la découverte de la ville de Nîmes et de ses célèbres arènes.
- **Visite du Musée du bonbon Haribo** : apprenez l'histoire de la production des bonbons de la marque avec des exemples de machines anciennes.
- **Activités et animations au camping** : pétanque, soirée dansante, piscine...

> AUTRES ACTIVITÉS & LOISIRS

- Découverte des marchés provençaux et dégustation de produits locaux.
- Découverte de la grotte de Trabuc.



HÉBERGEMENT / SUR PLACE



Camping



2 minibus

Ce camping 4*, bercé par la rivière, vous proposera des vacances animées aux portes des Cévennes.

ÉQUIPEMENTS

3 mobil-homes de 3 chambres composés chacun d'un petit salon, d'une cuisine, d'une salle de bain avec WC séparés. À l'extérieur, salon de jardin, terrasse couverte. Wifi.

INFO MOBILITÉ

- Séjour adapté aux personnes autonomes.



Accessible
aux couples

RESTAURATION



Gestion libre.

Cuisine et service assurés par l'équipe, aidée des vacanciers le souhaitant, dans une ambiance conviviale et familiale. Une sortie restaurant est organisée en fin de séjour.



 Escapades Adaptées



Suivez-nous sur nos réseaux sociaux !



 escapadesadaptees_



Réservez votre séjour :

- > Directement en ligne sur : www.escapadesadaptees.fr
- > En retournant cette fiche par e-mail à : contact@escapades.fr

Inscription

Contact établissement ou famille

Nom _____
 Adresse _____
 CP _____
 Ville _____

Informations obligatoires

Tél. _____
 E-mail _____

Personne à contacter

Qualité (Famille, éducateur, chef de service...)

Facturation

Contact organisme payeur

Nom _____
 Adresse _____
 CP _____
 Ville _____

Informations obligatoires

Tél. _____
 E-mail _____

Personne à contacter

Qualité (Famille, éducateur, chef de service...)

Le participant

À propos du vacancier

Nom _____
 Prénom _____
 Sexe : Femme Homme
 Âge _____

Autonomie : A1 A2 B1 B2
(cf page 6)

Situation : FH FV FAM

autre (préciser) _____

Séjour choisi : _____

En couple sur le séjour avec :

Besoin de l'intervention d'un professionnel
 médical : oui non

si oui, préciser la raison :

Appareillage : oui non

Si oui, précisez :

Capable de monter et descendre
 un escalier seul(e) : oui non

Se laver seul(e) : oui non
 si non : aide ponctuelle
 aide constante

Enurésie : oui non
 si oui, préciser :

Encoprésie : oui non

Si oui, précisez :

Assurance

Annulation 3,5% : oui non

Interruption 1,5% : oui non



Indiquer obligatoirement une adresse e-mail pour la validation
 de la réservation et l'envoi du dossier d'inscription

Organisation des départs et des retours

Option 1 Pré-acheminement à partir de votre établissement :

Foyers à moins d'1h de DOLE : à partir de 5 personnes inscrites pour les mêmes
 dates de séjour.

Foyers entre et 1h et 2h30 de DOLE : à partir de 15 personnes inscrites pour les
 mêmes dates de séjour.

Option 2 Pré-acheminement à partir d'une des villes de regroupement (voir p.9).

Ville Aller : _____ Ville Retour : _____

Option 3 Rendez-vous à DOLE : Aller Retour

Option 4 Rendez-vous à la gare de DOLE pour les personnes arrivant en train par leurs propres moyens.

Nous vous confirmerons sous 48h cette réservation en fonction de la disponibilité des
 séjours. à la réception de la fiche de réservation, vous disposez de 7 jours pour vous rétracter.
 Au-delà de ce délai, la réservation est considérée comme ferme et définitive.
 Sous 15 jours, vous devez nous retourner l'acompte de 500€ et le règlement des assurances
 choisies ainsi que le dossier d'inscription complété.

À :

Le :

Nom :

Signature :



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1. INSCRIPTION / RÈGLEMENT

À réception de votre fiche de réservation, ESCAPADES ADAPTÉES validera sous 48h votre demande en fonction des places disponibles sur le séjour choisi. À la réception de la fiche de réservation vous disposez de 7 jours pour vous rétracter. Passé ce délai, la réservation est considérée comme ferme et définitive. Le dossier d'inscription doit être renvoyé sous 15 jours accompagné de l'acompte de 500€, des assurances annulation et/ou interruption souscrites ou non. À régler par virement ou chèque. Après réception de votre dossier complet, nous vous faisons parvenir une facture.

Au plus tard 1 mois avant votre séjour, vous recevrez votre carnet de voyage complet comprenant les documents relatifs à votre séjour, vos convocations de départ et de retour ainsi que les pilliers sécurisés, le badge et les étiquettes de voyage.

ATTENTION : Nous vous rappelons que la facture définitive est à régler au plus tard 45 jours avant le départ, incluant les éventuels frais annexes (pré-acheminement, hôtel...). Toute personne se présentant au départ d'un séjour ou voyage, ou sur le lieu de séjour sans avoir au préalable réglé son solde, pourra se voir refusée le départ.

2. PRIX

Le prix inclut :

- le transport aller/retour de DOLE au lieu de séjour,
- l'hébergement,
- les repas,
- l'encadrement,
- les activités, visites, excursions prévues ainsi que celles proposées par l'équipe d'encadrement,
- l'assurance responsabilité civile,
- l'assistance rapatriement.

N'inclut pas :

- l'assurance annulation,
- l'assurance interruption,
- les dépenses personnelles,
- les frais médicaux et pharmaceutiques.

Les prix indiqués ne peuvent être considérés comme définitifs, nos tarifs sont soumis aux modifications du court des changes, des tarifs transports et coût de l'énergie. Les fluctuations d'ordres économiques peuvent entraîner une modification des tarifs ou des prestations.

Ainsi notre agence se réserve le droit de modifier les prix, tant à la hausse qu'à la baisse, dans les limites légales prévues à l'article R211-10. Au cours des 30 jours qui précèdent la date de départ prévue, le prix fixé au contrat ne peut faire l'objet d'une modification. Dans l'hypothèse d'une majoration du prix de vente, les clients déjà inscrits seront avisés par lettre recommandée avec accusé de réception.

3. ASSURANCES

Notre agence a souscrit à une assurance responsabilité civile professionnelle auprès de HISCOX France 12, quai des Queyries - CS 41177 - 33072 Bordeaux.

L'ensemble des différents contrats d'assurances voyages complémentaires et d'assistance rapatriement proposés par ESCAPADES ADAPTÉES, sont souscrits auprès de ASSUREVER (ASSUREVER TSA 30780 92679 COURBEVOIE CEDEX).

Pour chaque séjour, nous vous proposons des contrats assurances vous permettant de vous couvrir et donc de partir en toute tranquillité, nous vous invitons donc à lire très attentivement les paragraphes suivants :

• **ASSURANCE ANNULATION :** l'assurance souscrite vous rembourse sans limite d'âge, en cas d'annulation avant le départ, la somme payée à ESCAPADES ADAPTÉES, déduction faite de la franchise et des frais de dossiers de 80€ et du montant de l'assurance de 3,5% du prix du séjour. Vous êtes garanti :

1. En cas d'accident corporel grave, maladie grave y compris la rechute imprévisible, l'aggravation imprévisible d'une maladie chronique ou préexistante, ainsi que les suites, les séquelles d'un accident survenu antérieurement à la souscription du présent contrat ou de décès :

• de vous-même, de votre conjoint de droit ou de fait ou toute personne qui vous est liée par un Pacs, d'un de vos ascendants ou descendants y compris ceux n'étant pas à votre charge fiscale, frères ou sœurs, beaux-frères ou belles-sœurs, gendres ou belles-filles, beaux-pères ou belles-mères, de votre tuteur légal, quel que soit leur pays de domicile, ainsi que toute personne vivant

habituellement avec vous ;

• de la personne qui vous accompagne au cours de votre voyage, sous réserve que ses nom et prénom aient été indiqués aux mêmes conditions particulières que vous et qu'elle ait acquitté la prime d'assurance ;

2. En cas de votre grossesse non connue au moment de l'inscription au voyage et vous contre indiquant le voyage par la nature même de celui-ci ;

3. En cas de complication nette et imprévisible de votre état de grossesse et ce, avant l'entrée dans la 28ème semaine d'aménorrhée, en cas de fausse couche, interruption thérapeutique de grossesse et leurs suites ;

4. En cas d'hospitalisation de plus de 3 jours consécutifs, entraînée par un état dépressif, une maladie psychique, nerveuse, mentale ;

5. Si vous ou votre conjoint devez être licencié pour motif économique, à condition que la procédure n'ait pas été engagée au jour de la souscription du présent contrat ;

6. En cas de dommages matériels importants, survenant à votre domicile ou à vos locaux professionnels ou à votre exploitation agricole dont vous êtes propriétaire, locataire ou occupant à titre gratuit, détruits à plus de 50 % et nécessitant impérativement le jour de votre départ, votre présence sur les lieux pour effectuer les actes conservatoires nécessaires.

EXCLUSIONS SPÉCIFIQUES A LA GARANTIE ANNULATION DE VOYAGE

Les exclusions communes à toutes les garanties sont applicables. En outre, sont exclues les annulations consécutives à l'un des événements ou circonstances suivants :

• Les événements survenus entre la date de réservation du voyage et la date de souscription du présent contrat ;

• Les accidents ou maladies ayant fait l'objet d'une première constatation, d'un traitement, d'une rechute ou d'une hospitalisation entre la date de réservation du voyage et la date de souscription du présent contrat ;

• L'état dépressif, les maladies psychiques, nerveuses, mentales entraînant une hospitalisation inférieure ou égale à 3 jours consécutifs ;

• Les interruptions volontaires de grossesses, leurs suites et leurs complications ;

• Les traitements esthétiques, les cures, les fécondations in vitro ;

• Les annulations résultant d'exams périodiques de contrôle et d'observation ;

• Les annulations du fait du transporteur ou de l'organisateur de voyage, quelle qu'en soit la cause ;

• Les contre-indications et suites de vaccination, les annulations consécutives à un oubli de vaccination ;

• Les annulations ayant pour origine la non-présentation pour quelque cause que ce soit, d'un des documents indispensables au voyage.

ASSURANCE INTERRUPTION

Vous pouvez en plus souscrire une assurance interruption de séjour au coût de 15% du montant total du séjour. Nous vous remboursons au prorata temporis les frais de séjour déjà réglés et non utilisés (transport non compris) à compter du jour suivant votre retour anticipé si vous avez dû interrompre votre voyage à la suite :

• d'une hospitalisation ou un décès d'un membre de votre famille, de votre remplaçant professionnel désigné aux conditions particulières, de la personne en charge de la garde de votre enfant mineur et/ou majeur handicapé resté au domicile et désignée aux conditions particulières ;

• des dommages graves survenus aux locaux professionnels ou privés de l'Assuré par suite d'incendie, d'explosion, d'inondation ou de cambriolage nécessitant impérativement la présence de l'Assuré sur place ;

4. TRAITEMENTS MÉDICAUX

Les traitements médicaux devront être préparés par une infirmière ou un médecin dans les pilliers sécurisés fournis par ESCAPADES ADAPTÉES en quantité suffisante pour toute la durée du séjour. Les pilliers seront accompagnés de l'original ou de la

photocopie de l'ordonnance correspondante précisant la posologie du traitement.

5. ARGENT PERSONNEL

ESCAPADES ADAPTÉES ne pourra être tenu responsable de tout vol ou perte d'argent personnel durant les séjours ou le transport qui ne lui aura pas été confié au préalable par virement ou chèque au moins 1 mois avant le début du séjour. ESCAPADES ADAPTÉES n'est pas tenu de donner tous les justificatifs de dépenses de l'argent personnel des participants autonomes financièrement et sera tenu de fournir un justificatif pour tout achat supérieur ou égal à 10 euros pour les participants non autonomes financièrement. Une fiche récapitulative des dépenses sera fournie à l'issue de leur séjour ainsi que le reliquat d'argent s'il y a lieu. Dans le cas du non-respect des délais et conditions établis par ESCAPADES ADAPTÉES pour le versement de l'argent personnel, il sera facturé des frais de gestion s'élevant à 10 euros.

6. TROUSSEAU

Une fiche trousseau type sera fournie à titre indicatif. ESCAPADES ADAPTÉES décline toute responsabilité pour tout vol ou perte de vêtements et d'objets précieux lors du séjour et du transport. Tout le linge et les affaires personnelles devront impérativement être marqués. Les personnes énorétiques devront apporter les fournitures nécessaires (alèse, couches, draps de rechange). Si l'énergie n'est pas signalée ou le matériel nécessaire absent, la literie souillée et le matériel seront facturés au participant. ESCAPADES ADAPTÉES ne peut être tenu responsable des dégradations des affaires personnelles.

7. FORMALITÉS POUR LES SÉJOURS

En France métropolitaine, une photocopie de la carte d'identité ou un duplicata suffit pour les personnes de nationalité française. Pour les excursions à l'étranger, la carte d'identité est obligatoire.

8. DURÉE DES SÉJOURS

Sont inclus dans la durée des séjours : le jour de départ à partir de l'heure de convocation jusqu'au jour de retour à l'heure d'arrivée. Les prix sont calculés en fonction du nombre de nuitées et non de journées.

9. ANNULATION DES PRESTATIONS PAR LES CLIENTS

Toute annulation de la part du client sera soumise aux frais suivants :

• Plus de 90 jours avant le départ : montant de l'acompte versé + frais de dossier de 90€

• De 90 jours à 60 jours du départ : 50% du montant total du voyage + frais de dossier de 90€

• Moins de 60 jours du départ : 100% du montant total du voyage

10. MODIFICATION PAR L'ORGANISATEUR

Lorsque, avant le départ, le séjour est modifié par l'organisateur sur les éléments essentiels, le client, sans préjudice des recours en réparations des dommages subis, peut dans un délai de 7 jours après avoir été averti :

• soit mettre fin à sa réservation dans les conditions prévues au paragraphe « annulation de la part de l'organisateur »,

• soit accepter de participer au voyage modifié. Un avenant sera alors présenté à sa signature précisant les modifications apportées et la révision des prix que celles-ci entraînent. La substitution d'un hébergement de catégorie similaire à celle demandée ne peut en aucun cas être considérée comme une modification de la part de l'organisateur.

11. ANNULATION DE LA PART DE L'ORGANISATEUR

Dans le cas où le voyage est annulé par l'organisateur pour quelque motif que ce soit, le client, sans préjudice des recours en réparation des dommages éventuellement subis, obtiendra le remboursement de toutes les sommes versées. Le client recevra une indemnité égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son propre fait à la date, sauf lorsque l'annulation est imposée par des circonstances de force majeure ou pour la sécurité des voyageurs. ESCAPADES ADAPTÉES ne peut être tenu pour responsable et n'est pas tenu de proposer des remboursements en cas de force majeure (événements

climatiques, sociaux, naturels ou de sécurité).

12. ABSENCE ET DÉSISTEMENT

En cas d'absence à la date du départ, aucun remboursement ne sera effectué. ESCAPADES ADAPTÉES ne peut être tenu pour responsable du défaut d'enregistrement des clients au lieu du départ du voyage occasionné par un retard de pré-acheminement aérien, ferroviaire ou terrestre, même si ce retard résulte d'un cas de force majeure, d'un cas fortuit ou du fait d'un tiers. ESCAPADES ADAPTÉES ne peut être tenu pour responsable :

• lorsque le participant présente des documents d'identification et/ou sanitaires périmés.

• lorsque le participant ne présente pas les documents d'identification et/ou sanitaires nécessaires à la réalisation de son voyage.

En cas de défaut d'enregistrement du client au lieu de départ, il sera retenu 100% du prix du voyage et son réacheminement sera effectué à ses frais.

13. INTÉGRATION

ESCAPADES ADAPTÉES se réserve le droit de refuser toute demande de réservation considérée comme non conforme au degré de handicap compatible avec la vie collective, ou non adaptée aux activités proposées. Toute information erronée ou insuffisante, ou tout handicap supérieur à l'accessibilité aux activités entraînera :

• soit une tarification supérieure à celle prévue (encadrement supplémentaire),

• soit un refus au départ sur simple constatation,

• soit un renvoi au cours du séjour,

• soit une hospitalisation si nécessaire sur avis médical.

Et ce sans pouvoir prétendre à remboursement même partiel ESCAPADES ADAPTÉES se réserve le droit de renvoyer ou de transférer sur un autre séjour tout participant dont le comportement mettrait en danger sa sécurité et celle des autres ou nuirait au bon fonctionnement du séjour. Aucun remboursement ne sera accordé dans ces cas de figure et les frais de transfert resteront à la charge du participant.

14. RÉCLAMATION

Toute réclamation relative à un séjour doit être adressée à ESCAPADES ADAPTÉES ou plus tard dans un délai de 30 jours après la date de retour, par courrier recommandé avec accusé de réception. Le non-respect de ce délai pourra être susceptible d'affecter le traitement du dossier de réclamation. Le délai de réponse peut varier en fonction de la durée de l'enquête de ESCAPADES ADAPTÉES auprès des prestataires de services concernés. Les modifications ou interruptions de séjour occasionnées par toutes circonstances, même de force majeure, ne pourront donner lieu à aucun remboursement. Le règlement de la facture par le client sous-entend l'acceptation des tarifs et des conditions de séjour.

15. PRÉ-ACHEMINEMENT

Annulation et absence : toute annulation d'un pré-acheminement doit nous être communiquée dès que possible par courrier recommandé. L'annulation ou la non-présentation à un pré-acheminement entraîne des pénalités : Pénalités dues en cas d'annulation ou d'absence d'après les mêmes conditions qu'en cas d'annulation de séjour. Retards : En cas de retard, aucune indemnité ne sera accordée. Annulation du pré-acheminement par ESCAPADES ADAPTÉES : ESCAPADES ADAPTÉES peut être amené à annuler un pré-acheminement en cas de force majeure (mauvaises conditions météorologiques, accident routier, état de la route...). ESCAPADES ADAPTÉES se réserve le droit de refuser l'accès au pré-acheminement de personnes dangereuses pour elles-mêmes ou pour autrui. Les établissements ou personnes souhaitant la mise en place éventuelle de pré-acheminements à partir d'une ville qui ne figure pas dans les villes citées doivent en faire la demande à ESCAPADES ADAPTÉES dès la prise d'options. Ce service est soumis à conditions, nous consulter. Modalités de réclamation : Toute réclamation relative aux pré-acheminements doit être adressée par pli recommandé dans un délai de 15 jours après la fin du pré-acheminement. Aucune réclamation postérieure ne sera prise en compte.

Réservez votre séjour :

- > Directement en ligne sur : www.escapadesadaptees.fr
- > En retournant cette fiche par e-mail à : contact@escapades.fr

Inscription

Contact établissement ou famille

Nom _____

Adresse _____

CP _____

Ville _____

Informations obligatoires

Tél. _____

E-mail _____

Personne à contacter

Qualité (Famille, éducateur, chef de service...)

Facturation

Contact organisme payeur

Nom _____

Adresse _____

CP _____

Ville _____

Informations obligatoires

Tél. _____

E-mail _____

Personne à contacter

Qualité (Famille, éducateur, chef de service...)

Le participant

À propos du vacancier

Nom _____

Prénom _____

Sexe : Femme Homme

Âge _____

Autonomie : A1 A2 B1 B2
(cf page 6)

Situation : FH FV FAM

autre (préciser) _____

Séjour choisi : _____

En couple sur le séjour avec :

Besoin de l'intervention d'un professionnel
médical : oui non

si oui, préciser la raison :

Appareillage : oui non

Si oui, précisez :

Capable de monter et descendre
un escalier seul(e) : oui non

Se laver seul(e) : oui non

si non : aide ponctuelle

aide constante

Enurésie : oui non

si oui, précisez :

Encoprésie : oui non

Si oui, précisez :

Assurance

Annulation 3,5% : oui non

Interruption 1,5% : oui non



Indiquer obligatoirement une adresse e-mail pour la validation de la réservation et l'envoi du dossier d'inscription

Organisation des départs et des retours

Option 1 Pré-acheminement à partir de votre établissement :

Foyers à moins d' 1h de DOLE : à partir de 5 personnes inscrites pour les mêmes dates de séjour.

Foyers entre et 1h et 2h30 de DOLE : à partir de 15 personnes inscrites pour les mêmes dates de séjour.

Option 2 Pré-acheminement à partir d'une des villes de regroupement (voir p.9).

Ville Aller : _____ Ville Retour : _____

Option 3 Rendez-vous à DOLE : Aller Retour

Option 4 Rendez-vous à la gare de DOLE pour les personnes arrivant en train par leurs propres moyens.

Nous vous confirmerons sous 48h cette réservation en fonction de la disponibilité des séjours. à la réception de la fiche de réservation, vous disposez de 7 jours pour vous rétracter. Au-delà de ce délai, la réservation est considérée comme ferme et définitive. Sous 15 jours, vous devez nous retourner l'acompte de 500€ et le règlement des assurances choisies ainsi que le dossier d'inscription complété.

À :

Le :

Nom :

Signature :



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1. INSCRIPTION / RÈGLEMENT

À réception de votre fiche de réservation, ESCAPADES ADAPTÉES validera sous 48h votre demande en fonction des places disponibles sur le séjour choisi. À la réception de la fiche de réservation vous disposez de 7 jours pour vous rétracter. Passé ce délai, la réservation est considérée comme ferme et définitive. Le dossier d'inscription doit être renvoyé sous 15 jours accompagné de l'acompte de 500€, des assurances annulation et/ou interruption souscrites ou non. À régler par virement ou chèque. Après réception de votre dossier complet, nous vous faisons parvenir une facture.

Au plus tard 1 mois avant votre séjour, vous recevrez votre carnet de voyage complet comprenant les documents relatifs à votre séjour, vos convocations de départ et de retour ainsi que les pilliers sécurisés, le badge et les étiquettes de voyage.

ATTENTION : Nous vous rappelons que la facture définitive est à régler au plus tard 45 jours avant le départ, incluant les éventuels frais annexes (pré-acheminement, hôtel...). Toute personne se présentant au départ d'un séjour ou voyage, ou sur le lieu de séjour sans avoir au préalable réglé son solde, pourra se voir refusée le départ.

2. PRIX

Le prix inclut :

- le transport aller/retour de DOLE au lieu de séjour,
- l'hébergement,
- les repas,
- l'encadrement,
- les activités, visites, excursions prévues ainsi que celles proposées par l'équipe d'encadrement,
- l'assurance responsabilité civile,
- l'assistance rapatriement.

N'inclut pas :

- l'assurance annulation,
- l'assurance interruption,
- les dépenses personnelles,
- les frais médicaux et pharmaceutiques.

Les prix indiqués ne peuvent être considérés comme définitifs, nos tarifs sont soumis aux modifications du court des changes, des tarifs transports et coût de l'énergie. Les fluctuations d'ordres économiques peuvent entraîner une modification des tarifs ou des prestations.

Ainsi notre agence se réserve le droit de modifier les prix, tant à la hausse qu'à la baisse, dans les limites légales prévues à l'article R211-10. Au cours des 30 jours qui précèdent la date de départ prévue, le prix fixé au contrat ne peut faire l'objet d'une modification. Dans l'hypothèse d'une majoration du prix de vente, les clients déjà inscrits seront avisés par lettre recommandée avec accusé de réception.

3. ASSURANCES

Notre agence a souscrit à une assurance responsabilité civile professionnelle auprès de HISCOX France 12, quai des Queyries - CS 41177 - 33072 Bordeaux.

L'ensemble des différents contrats d'assurances voyages complémentaires et d'assistance rapatriement proposés par ESCAPADES ADAPTÉES, sont souscrits auprès de ASSUREVER (ASSUREVER TSA 30780 92679 COURBEVOIE CEDEX).

Pour chaque séjour, nous vous proposons des contrats assurances vous permettant de vous couvrir et donc de partir en toute tranquillité, nous vous invitons donc à lire très attentivement les paragraphes suivants :

• **ASSURANCE ANNULATION :** l'assurance souscrite vous rembourse sans limite d'âge, en cas d'annulation avant le départ, la somme payée à ESCAPADES ADAPTÉES, déduction faite de la franchise et des frais de dossiers de 80€ et du montant de l'assurance de 3,5% du prix du séjour. Vous êtes garanti :

1. En cas d'accident corporel grave, maladie grave y compris la rechute imprévisible, l'aggravation imprévisible d'une maladie chronique ou préexistante, ainsi que les suites, les séquelles d'un accident survenu antérieurement à la souscription du présent contrat ou de décès :

• de vous-même, de votre conjoint de droit ou de fait ou toute personne qui vous est liée par un Pacs, d'un de vos ascendants ou descendants y compris ceux n'étant pas à votre charge fiscale, frères ou sœurs, beaux-frères ou belles-sœurs, gendres ou belles-filles, beaux-pères ou belles-mères, de votre tuteur légal, quel que soit leur pays de domicile, ainsi que toute personne vivant

habituellement avec vous ;

• de la personne qui vous accompagne au cours de votre voyage, sous réserve que ses nom et prénom aient été indiqués aux mêmes conditions particulières que vous et qu'elle ait acquitté la prime d'assurance ;

2. En cas de votre grossesse non connue au moment de l'inscription au voyage et vous contre indiquant le voyage par la nature même de celui-ci ;

3. En cas de complication nette et imprévisible de votre état de grossesse et ce, avant l'entrée dans la 28ème semaine d'aménorrhée, en cas de fausse couche, interruption thérapeutique de grossesse et leurs suites ;

4. En cas d'hospitalisation de plus de 3 jours consécutifs, entraînée par un état dépressif, une maladie psychique, nerveuse, mentale ;

5. Si vous ou votre conjoint devez être licencié pour motif économique, à condition que la procédure n'ait pas été engagée au jour de la souscription du présent contrat ;

6. En cas de dommages matériels importants, survenant à votre domicile ou à vos locaux professionnels ou à votre exploitation agricole dont vous êtes propriétaire, locataire ou occupant à titre gratuit, détruits à plus de 50 % et nécessitant impérativement le jour de votre départ, votre présence sur les lieux pour effectuer les actes conservatoires nécessaires.

EXCLUSIONS SPÉCIFIQUES A LA GARANTIE ANNULATION DE VOYAGE

Les exclusions communes à toutes les garanties sont applicables. En outre, sont exclues les annulations consécutives à l'un des événements ou circonstances suivants :

• Les événements survenus entre la date de réservation du voyage et la date de souscription du présent contrat ;

• Les accidents ou maladies ayant fait l'objet d'une première constatation, d'un traitement, d'une rechute ou d'une hospitalisation entre la date de réservation du voyage et la date de souscription du présent contrat ;

• L'état dépressif, les maladies psychiques, nerveuses, mentales entraînant une hospitalisation inférieure ou égale à 3 jours consécutifs ;

• Les interruptions volontaires de grossesses, leurs suites et leurs complications ;

• Les traitements esthétiques, les cures, les fécondations in vitro ;

• Les annulations résultant d'exams périodiques de contrôle et d'observation ;

• Les annulations du fait du transporteur ou de l'organisateur de voyage, quelle qu'en soit la cause ;

• Les contre-indications et suites de vaccination, les annulations consécutives à un oubli de vaccination ;

• Les annulations ayant pour origine la non-présentation pour quelque cause que ce soit, d'un des documents indispensables au voyage.

ASSURANCE INTERRUPTION

Vous pouvez en plus souscrire une assurance interruption de séjour au coût de 15% du montant total du séjour. Nous vous remboursons au prorata temporis les frais de séjour déjà réglés et non utilisés (transport non compris) à compter du jour suivant votre retour anticipé si vous avez dû interrompre votre voyage à la suite :

• d'une hospitalisation ou un décès d'un membre de votre famille, de votre remplaçant professionnel désigné aux conditions particulières, de la personne en charge de la garde de votre enfant mineur et/ou majeur handicapé resté au domicile et désignée aux conditions particulières ;

• des dommages graves survenus aux locaux professionnels ou privés de l'Assuré par suite d'incendie, d'explosion, d'inondation ou de cambriolage nécessitant impérativement la présence de l'Assuré sur place ;

4. TRAITEMENTS MÉDICAUX

Les traitements médicaux devront être préparés par une infirmière ou un médecin dans les pilliers sécurisés fournis par ESCAPADES ADAPTÉES en quantité suffisante pour toute la durée du séjour. Les pilliers seront accompagnés de l'original ou de la

photocopie de l'ordonnance correspondante précisant la posologie du traitement.

5. ARGENT PERSONNEL

ESCAPADES ADAPTÉES ne pourra être tenu responsable de tout vol ou perte d'argent personnel durant les séjours ou le transport qui ne lui aura pas été confié au préalable par virement ou chèque au moins 1 mois avant le début du séjour. ESCAPADES ADAPTÉES n'est pas tenu de donner tous les justificatifs de dépenses de l'argent personnel des participants autonomes financièrement et sera tenu de fournir un justificatif pour tout achat supérieur ou égal à 10 euros pour les participants non autonomes financièrement. Une fiche récapitulative des dépenses sera fournie à l'issue de leur séjour ainsi que le reliquat d'argent s'il y a lieu. Dans le cas du non-respect des délais et conditions établis par ESCAPADES ADAPTÉES pour le versement de l'argent personnel, il sera facturé des frais de gestion s'élevant à 10 euros.

6. TROUSSEAU

Une fiche trousseau type sera fournie à titre indicatif. ESCAPADES ADAPTÉES décline toute responsabilité pour tout vol ou perte de vêtements et d'objets précieux lors du séjour et du transport. Tout le linge et les affaires personnelles devront impérativement être marqués. Les personnes énorétiques devront apporter les fournitures nécessaires (alèse, couches, draps de rechange). Si l'énurésie n'est pas signalée ou le matériel nécessaire absent, la literie souillée et le matériel seront facturés au participant. ESCAPADES ADAPTÉES ne peut être tenu responsable des dégradations des affaires personnelles.

7. FORMALITÉS POUR LES SÉJOURS

En France métropolitaine, une photocopie de la carte d'identité ou un duplicata suffit pour les personnes de nationalité française. Pour les excursions à l'étranger, la carte d'identité est obligatoire.

8. DURÉE DES SÉJOURS

Sont inclus dans la durée des séjours : le jour de départ à partir de l'heure de convocation jusqu'au jour de retour à l'heure d'arrivée. Les prix sont calculés en fonction du nombre de nuitées et non de journées.

9. ANNULATION DES PRESTATIONS PAR LES CLIENTS

Toute annulation de la part du client sera soumise aux frais suivants :

• Plus de 90 jours avant le départ : montant de l'acompte versé + frais de dossier de 90€

• De 90 jours à 60 jours du départ : 50% du montant total du voyage + frais de dossier de 90€

• Moins de 60 jours du départ : 100% du montant total du voyage

10. MODIFICATION PAR L'ORGANISATEUR

Lorsque, avant le départ, le séjour est modifié par l'organisateur sur les éléments essentiels, le client, sans préjuder des recours en réparations des dommages subis, peut dans un délai de 7 jours après avoir été averti :

• soit mettre fin à sa réservation dans les conditions prévues au paragraphe « annulation de la part de l'organisateur »,

• soit accepter de participer au voyage modifié. Un avenant sera alors présenté à sa signature précisant les modifications apportées et la révision des prix que celles-ci entraînent. La substitution d'un hébergement de catégorie similaire à celle demandée ne peut en aucun cas être considérée comme une modification de la part de l'organisateur.

11. ANNULATION DE LA PART DE L'ORGANISATEUR

Dans le cas où le voyage est annulé par l'organisateur pour quelque motif que ce soit, le client, sans préjuder des recours en réparation des dommages éventuellement subis, obtiendra le remboursement de toutes les sommes versées. Le client recevra une indemnité égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son propre fait à la date, sauf lorsque l'annulation est imposée par des circonstances de force majeure ou pour la sécurité des voyageurs. ESCAPADES ADAPTÉES ne peut être tenu pour responsable et n'est pas tenu de proposer des remboursements en cas de force majeure (événements

climatiques, sociaux, naturels ou de sécurité).

12. ABSENCE ET DÉSISTEMENT

En cas d'absence à la date du départ, aucun remboursement ne sera effectué. ESCAPADES ADAPTÉES ne peut être tenu pour responsable du défaut d'enregistrement des clients au lieu du départ du voyage occasionné par un retard de pré-acheminement aérien, ferroviaire ou terrestre, même si ce retard résulte d'un cas de force majeure, d'un cas fortuit ou du fait d'un tiers. ESCAPADES ADAPTÉES ne peut être tenu pour responsable :

• lorsque le participant présente des documents d'identification et/ou sanitaires périmés.

• lorsque le participant ne présente pas les documents d'identification et/ou sanitaires nécessaires à la réalisation de son voyage.

En cas de défaut d'enregistrement du client au lieu de départ, il sera retenu 100% du prix du voyage et son réacheminement sera effectué à ses frais.

13. INTÉGRATION

ESCAPADES ADAPTÉES se réserve le droit de refuser toute demande de réservation considérée comme non conforme au degré de handicap compatible avec la vie collective, ou non adaptée aux activités proposées. Toute information erronée ou insuffisante, ou tout handicap supérieur à l'accessibilité aux activités entraînera :

• soit une tarification supérieure à celle prévue (encadrement supplémentaire),

• soit un refus au départ sur simple constatation,

• soit un renvoi au cours du séjour,

• soit une hospitalisation si nécessaire sur avis médical.

Et ce sans pouvoir prétendre à remboursement même partiel ESCAPADES ADAPTÉES se réserve le droit de renvoyer ou de transférer sur un autre séjour tout participant dont le comportement mettrait en danger sa sécurité et celle des autres ou nuirait au bon fonctionnement du séjour. Aucun remboursement ne sera accordé dans ces cas de figure et les frais de transfert resteront à la charge du participant.

14. RÉCLAMATION

Toute réclamation relative à un séjour doit être adressée à ESCAPADES ADAPTÉES ou plus tard dans un délai de 30 jours après la date de retour, par courrier recommandé avec accusé de réception. Le non-respect de ce délai pourra être susceptible d'affecter le traitement du dossier de réclamation. Le délai de réponse peut varier en fonction de la durée de l'enquête de ESCAPADES ADAPTÉES auprès des prestataires de services concernés. Les modifications ou interruptions de séjour occasionnées par toutes circonstances, même de force majeure, ne pourront donner lieu à aucun remboursement. Le règlement de la facture par le client sous-entend l'acceptation des tarifs et des conditions de séjour.

15. PRÉ-ACHEMINEMENT

Annulation et absence : toute annulation d'un pré-acheminement doit nous être communiquée dès que possible par courrier recommandé. L'annulation ou la non-présentation à un pré-acheminement entraîne des pénalités : Pénalités dues en cas d'annulation ou d'absence d'après les mêmes conditions qu'en cas d'annulation de séjour. Retards : En cas de retard, aucune indemnité ne sera accordée. Annulation du pré-acheminement par ESCAPADES ADAPTÉES : ESCAPADES ADAPTÉES peut être amené à annuler un pré-acheminement en cas de force majeure (mauvaises conditions météorologiques, accident routier, état de la route...). ESCAPADES ADAPTÉES se réserve le droit de refuser l'accès au pré-acheminement de personnes dangereuses pour elles-mêmes ou pour autrui. Les établissements ou personnes souhaitant la mise en place éventuelle de pré-acheminements à partir d'une ville qui ne figure pas dans les villes citées doivent en faire la demande à ESCAPADES ADAPTÉES dès la prise d'options. Ce service est soumis à conditions, nous consulter. Modalités de réclamation : Toute réclamation relative aux pré-acheminements doit être adressée par pli recommandé dans un délai de 15 jours après la fin du pré-acheminement. Aucune réclamation postérieure ne sera prise en compte.

DISPOSITIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Conformément aux articles L211-8 et L211-18 du Code du tourisme, les dispositions des articles R211-5 à R211-13 du Code du tourisme, dont le texte est ci-dessous reproduit, ne sont pas applicables pour les opérations de réservation ou de vente des titres de transport n'entrant pas dans le cadre d'un forfait touristique. La brochure, le devis, la proposition, le programme de l'organisateur constituent l'information préalable visée par l'article R211-7 du Code du tourisme. Dès lors, à défaut de dispositions contraignantes figurant au recto du présent document, les caractéristiques, conditions particulières et prix du voyage tels qu'indiqués dans la brochure, le devis, la proposition de l'organisateur, seront contractuels dès la signature du bulletin d'inscription. En l'absence de brochure, de devis, programme et proposition, le présent document constitue, avant sa signature par l'acheteur, l'information préalable, visée par l'article R211-7 du Code du tourisme. Il sera caduc faute de signature dans un délai de 24 heures à compter de son émission. En cas de cession de contrat, le cédant et/ou le cessionnaire sont préalablement tenus d'acquitter les frais qui en résultent. Lorsque ces frais excèdent les montants affichés dans le point de vente et ceux mentionnés dans les documents contractuels, les pièces justificatives seront fournies.

L'agence ESCAPADES ADAPTÉES immatriculée des opérateurs aides et séjours délivrée par Atout France, souscrit auprès de la compagnie HISCOX, un contrat d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle et une Garantie financière de 200.000€ auprès de l'APS, 15 avenue Carnot 75017, Paris.

ARTICLE R211-5

Sous réserve des exclusions prévues au deuxième alinéa (a et b) de l'article L211-8, toute offre et toute vente de prestations de voyages ou de séjours donnent lieu à la remise de documents appropriés qui répondent aux règles définies par le présent titre. En cas de vente de titres de transport aérien ou de titres de transport sur ligne régulière non accompagnée de prestations liées à ces transports, le vendeur délivre à l'acheteur un ou plusieurs billets de passage pour la totalité du voyage émis par le transporteur ou sous sa responsabilité. Dans le cas de transport à la demande, le nom et l'adresse du transporteur, pour le compte duquel les billets sont émis, doivent être mentionnés. La facturation séparée des divers éléments d'un même forfait touristique ne soustrait pas le vendeur aux obligations qui lui sont faites par le présent titre.

ARTICLE R211-6

Préalablement à la conclusion du contrat et sur la base d'un support écrit, portant sa raison sociale, son adresse et l'indication de son autorisation administrative d'exercice, le vendeur doit communiquer au consommateur les informations sur les prix, les dates et les autres éléments constitutifs des prestations fournies à l'occasion du voyage ou du séjour tels que : 1/ La destination, les moyens, les caractéristiques et les catégories de transport utilisés ; 2/ Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son homologation et son classement touristique correspondant à la réglementation ou aux usages du pays d'accueil 3/ Les repas fournis ; 4/ La description de l'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ; 5/ Les formalités administratives et sanitaires à accomplir en cas, notamment, de franchissement des frontières ainsi que leurs délais d'accomplissement ; 6/ Les visites, excursions et les autres services inclus dans le forfait ou éventuellement disponibles moyennant un supplément de prix ; 7/ La taille minimale ou maximale du groupe permettant la réalisation du voyage ou du séjour ainsi que, si la réalisation du voyage ou du séjour est subordonnée à un nombre minimal de participants, la date limite d'information du consommateur en cas d'annulation du séjour : cette date ne peut être fixée à moins de vingt et un jours avant le départ ; 8/ Le montant ou le pourcentage du prix à verser à titre d'acompte à la conclusion du contrat ainsi que le calendrier de paiement du solde ; 9/ Les modalités de révision des prix telles que prévues par le contrat en application de l'article R211-10 ; 10/ Les conditions d'annulation de nature contractuelle ; 11/ Les conditions d'annulation définies aux articles R211-11, R211-12 et R211-13 ; 12/ Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties souscrites au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle des agences de voyages et de la responsabilité civile des associations et organismes sans but lucratif et des organismes locaux de tourisme ; 13/ L'information concernant la souscription facultative d'un contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation ou d'un contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie, 14/ Lorsque le contrat comporte des prestations de transport aérien, l'information, pour chaque tronçon de vol, prévue aux articles R211-15 à R211-18 Article R211-7 : L'information préalable faite au consommateur engage le vendeur, à moins que dans

celle-ci le vendeur ne se soit réservé expressément le droit d'en modifier certains éléments. Le vendeur doit, dans ce cas, indiquer clairement dans quelle mesure cette modification peut intervenir et sur quels éléments. En tout état de cause, les modifications apportées à l'information préalable doivent être communiquées par écrit au consommateur avant la conclusion du contrat.

ARTICLE R211-8

Le contrat conclu entre le vendeur et l'acheteur doit être écrit, établi en double exemplaires dont l'un est remis à l'acheteur, et signé par les deux parties. Il doit comporter les clauses suivantes : 1/ Le nom et l'adresse du vendeur, de son garant et de son assureur ainsi que le nom et l'adresse de l'organisateur ; 2/ La destination ou les destinations du voyage et, en cas de séjour fractionné, les différentes périodes et leurs dates ; 3/ Les moyens, les caractéristiques et les catégories des transports utilisés, les dates, heures et lieux de départ et de retour ; 4/ Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son classement touristique en vertu des réglementations ou des usages du pays d'accueil 5/ Le nombre de repas fournis ; 6/ L'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ; 7/ Les visites, les excursions ou autres services inclus dans le prix total du voyage ou du séjour ; 8/ Le prix total des prestations facturées ainsi que l'indication de toute révision éventuelle de cette facturation en vertu des dispositions de l'article R211-100 ; 9/ L'indication, s'il y a lieu, des redevances ou taxes afférentes à certains services telles que taxes d'atterrissage, de débarquement ou d'embarquement dans les ports et aéroports, taxes de séjour lorsqu'elles ne sont pas incluses dans le prix de la ou des prestations fournies ; 10/ Le calendrier et les modalités de paiement du prix, en tout état de cause le dernier versement effectué par l'acheteur ne peut être inférieur à 30% du prix du voyage ou du séjour et doit être effectué lors de la remise des documents permettant de réaliser le voyage ou le séjour ; 11/ Les conditions particulières demandées par l'acheteur et acceptées par le vendeur ; 12/ Les modalités selon lesquelles l'acheteur peut saisir le vendeur d'une réclamation pour inexécution ou mauvaise exécution du contrat, réclamation qui doit être adressée dans les meilleurs délais, par lettre recommandée avec accusé réception au vendeur, et signalée par écrit, éventuellement, à l'organisateur du voyage et prestataire de services concernés ; 13/ La date limite d'information de l'acheteur en cas d'annulation du voyage ou du séjour par le vendeur dans le cas où la réalisation du voyage ou du séjour est liée à un nombre minimal de participants, conformément aux dispositions du 7° de l'article R211-6 ; 14/ Les conditions d'annulation de nature contractuelle ; 15/ Les conditions d'annulation prévues aux articles R211-11, R211-12 et R211-13 ; 16/ Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle du vendeur ; 17/ Les indications concernant le contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation souscrit par l'acheteur (numéro de police et nom de l'assureur), ainsi que celles concernant le contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ; dans ce cas, le vendeur doit remettre à l'acheteur un document précisant au minimum les risques couverts et les risques exclus ; 18/ La date limite d'information du vendeur en cas de cession du contrat par l'acheteur ; 19/ L'engagement de fournir, par écrit, à l'acheteur au moins 10 jours avant la date pour son départ, les informations suivantes : a) Le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de la représentation locale du vendeur ou, à défaut les noms, adresses et numéros de téléphone des organismes locaux susceptibles d'aider le consommateur en cas de difficulté, ou, à défaut, le numéro d'appel permettant d'établir de toute urgence un contact avec le vendeur ; b) Pour les voyages et séjours de mineurs à l'étranger, un numéro de téléphone et une adresse permettant d'établir un contact direct avec l'enfant et le responsable sur place de son séjour. 20/ La clause de résiliation et de remboursement sans pénalités des sommes versées par l'acheteur en cas de non-respect de l'obligation d'information prévue au 14° de l'article R211-6.

ARTICLE R211-9

L'acheteur peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, tant que ce contrat n'a produit aucun effet. Sauf stipulation plus favorable au cédant, celui-ci est tenu d'informer le vendeur de sa décision par lettre recommandée avec accusé réception au plus tard sept jours avant le début du voyage. Lorsqu'il s'agit d'une croisière, ce délai est porté à quinze jours. Cette cession n'est soumise, en aucun cas, à une autorisation préalable du vendeur.

ARTICLE R211-10

Lorsque le contrat comporte une possibilité expresse de

révision du prix, dans les limites prévues à l'article L 211-13, il doit mentionner les modalités précises de calcul, tant à la hausse qu'à la baisse, des variations de prix, et notamment le montant des frais de transport et taxes y afférentes, la ou les devises qui peuvent avoir une incidence sur le prix du voyage ou du séjour, la part du prix à laquelle s'applique la variation, le cours de la ou des devises retenu comme référence lors de l'établissement du prix figurant au contrat.

ARTICLE R211-11

Lorsque, avant le départ de l'acheteur le vendeur se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat tel qu'une hausse significative du prix et lorsqu'il méconnaît l'obligation d'information mentionnée au 14° de l'article R211-6, l'acheteur peut, sans préjuger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis, et après en avoir été informé par le vendeur par lettre recommandée avec accusé réception : - soit résilier son contrat et obtenir sans pénalité le remboursement immédiat des sommes versées ; - soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur ; et un avenant au contrat précisant les modifications apportées est alors signé par les parties ; toute diminution de prix vient en déduction des sommes restant éventuellement dues par l'acheteur et, si le paiement déjà effectué par ce dernier excède le prix de la prestation modifiée, le trop perçu doit lui être restitué avant la date de son départ.

ARTICLE R211-12

Dans le cas prévu de l'article L 211-15 lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur annule le voyage ou le séjour, il doit informer l'acheteur par lettre recommandée avec accusé de réception ; l'acheteur, sans préjuger des recours en réparation des dommages éventuellement subis, obtient auprès du vendeur le remboursement immédiat et sans pénalité des sommes versées : l'acheteur reçoit, dans ce cas, une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date. Les dispositions du présent article ne font en aucun cas obstacle à la conclusion d'un accord amiable ayant pour objet l'acceptation, par l'acheteur, d'un voyage ou séjour de substitution proposé par le vendeur.

ARTICLE R211-13

Lorsque, après le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve dans l'impossibilité de fournir une part prépondérante des services prévus au contrat représentant un pourcentage non négligeable du prix honoré par l'acheteur, le vendeur doit immédiatement prendre des dispositions suivantes sans préjuger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis : - soit proposer des prestations en remplacement des prestations prévues en supportant éventuellement tout supplément de prix et, si les prestations acceptées par l'acheteur sont de qualité inférieure, le vendeur doit lui rembourser, dès son retour, la différence de prix. - soit, s'il ne peut proposer aucune prestation de remplacement ou si celles-ci sont refusées par l'acheteur pour des motifs valables, fournir à l'acheteur, sans supplément de prix des titres de transport pour assurer son retour dans les conditions pouvant être jugées équivalentes vers le lieu de départ ou vers un autre lieu accepté par les deux parties.

Les dispositions du présent article sont applicables en cas de non-respect de l'obligation prévue au 14° de l'article R211-6.



ADHÉRENT
160429



Escapades adaptées

- ESCAPADES ADAPTÉES -

8 rue des Marronniers
39100 VILLETTE LES DOLE

TEL: 09 87 67 93 15 // FAX : 09 87 67 93 16

contact@escapadesadaptees.fr

www.escapadesadaptees.fr

> Immatriculation Atout France : N°IM039180002
> Agrément Vacances Adaptées Organisées : N° 2023-002

